

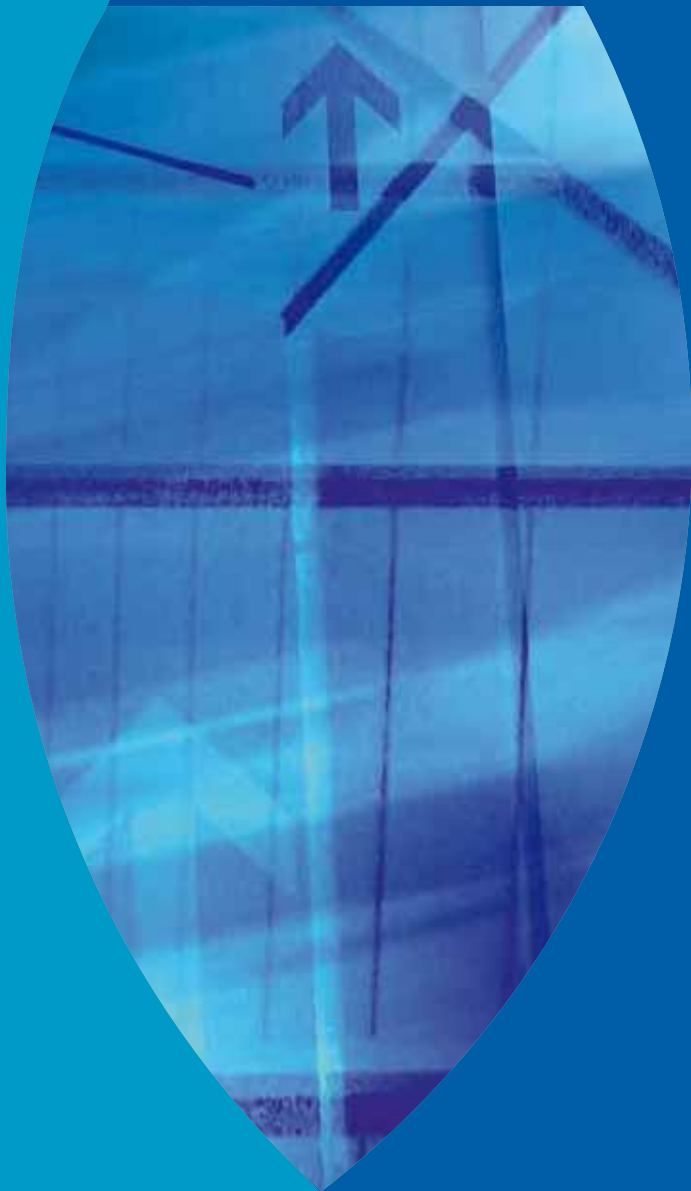
GROUPES CM5-CIC
COMPTES CONSOLIDÉS 2009



Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe Sud-Est Ile-de-France Savoie-Mont Blanc Midi-Atlantique et CIC

Comptes consolidés 2009

Chiffres clés	2
Rapport de gestion consolidé	5
Rapport sur les risques	16
Etats financiers consolidés	43
Notes annexes aux comptes consolidés	52
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	115



CHIFFRES CLES

Les chiffres clés¹

(en millions d'euros)

◆ Chiffres consolidés au 31 décembre 2009

	2009	2008
Activité		
Total du bilan	434 298	440 559
Crédits à la clientèle, crédit-bail compris ²	225 166	214 931
Capitaux gérés et conservés ²	403 751	358 873
– dont dépôts de la clientèle ²	146 207	127 564
– dont épargne assurance	56 662	52 432
Capitaux propres		
Capitaux propres comptables et TSS (y compris résultat de l'exercice et avant distribution)	23 468	20 145
Effectifs (fin de période)	50 831	45 729
Nombre de points de vente	3 939	3 787
Nombre de clients	15 536 100	11 626 800
Résultats		
Produit net bancaire ³	10 226	5 795
Frais généraux	- 6 052	- 4 387
Résultat brut d'exploitation	4 174	1 409
Coût du risque	- 1 987	- 1 064
Résultat d'exploitation	2 187	344
Gains/pertes nets sur autres actifs et mise en équivalence	- 83	37
Résultat avant impôt	2 103	381
Impôt sur le résultat	- 668	127
Résultat net comptable	1 435	509

1. Chiffres consolidés des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), du Sud-Est (Lyon), Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc (Annecy) et Midi-Atlantique (Toulouse), de leur Caisse fédérale commune, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses principales filiales : ACM, BECM, informatique... y compris CIC, Targobank, Cofidis et CIC Iberbanco.

2. Y compris créances et dettes rattachées ; les émissions de la SFEF ne sont pas prises en compte dans les dépôts de la clientèle.

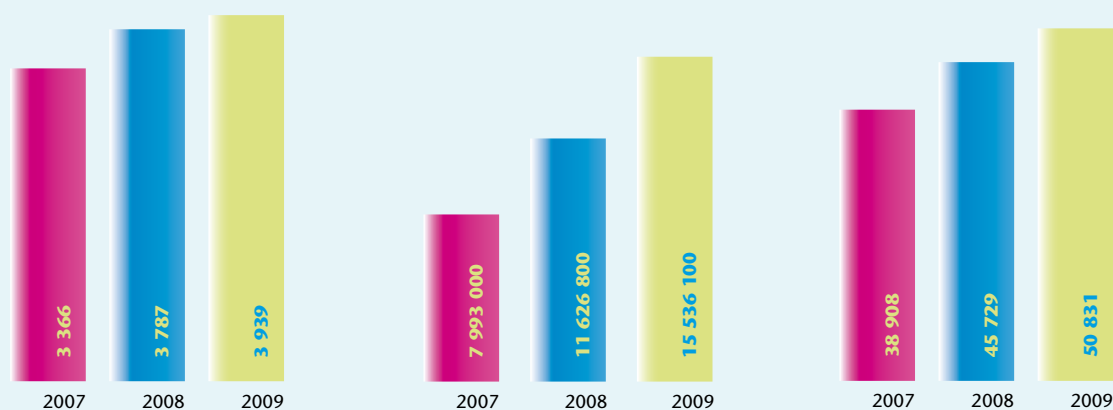
3. Hors effet des opérations réciproques entre banques et assurances relatives au régime de prévoyance des salariés et aux placements entre assurances et banques.

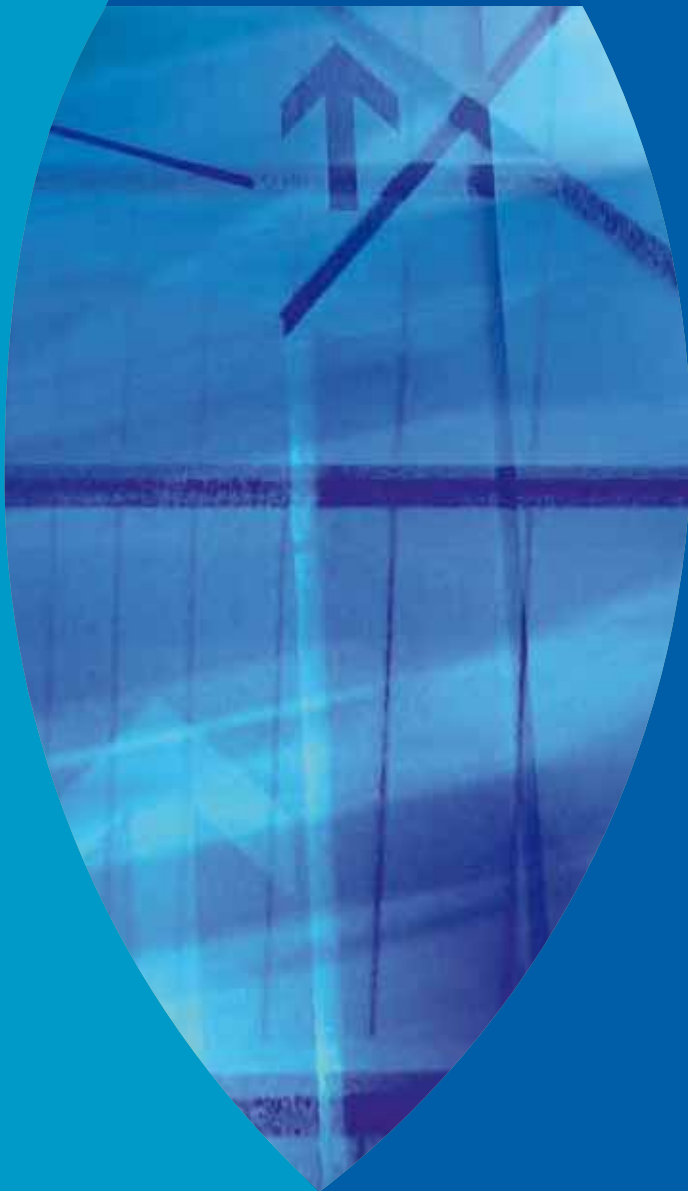
◆ Les chiffres clés en graphiques

■ Nombre de points de vente

■ Nombre de clients

■ Effectifs (fin de période)





RAPPORT DE GESTION

L'économie en 2009 : une convalescence à risque

La crainte de revivre la grande dépression des années 1930 s'est éloignée peu à peu en 2009. Cependant, l'économie mondiale reste dans une zone de convalescence à risque, avec des situations contrastées selon les pays.

Les mécanismes qui ont conduit à la crise sont désormais connus. Contrairement à une idée reçue, elle n'a pas son origine première dans une quelconque dérive bancaire, mais dans un décrochage macroéconomique massif, jouant entre Chine et Etats-Unis pour l'essentiel.


Dans la décennie qui a précédé la crise, le déficit extérieur des Etats-Unis s'est considérablement creusé, passant d'environ 100 milliards de dollars au milieu des années 1990 à 800 milliards en 2006, soit près de 6 % du PIB américain.

Dans un même temps, les ménages américains n'ont cessé de s'endetter, tant pour consommer que pour investir dans l'immobilier résidentiel, alimentant une bulle spéculative. Par le biais de techniques de titrisation aventureuses, ces prêts immobiliers américains risqués ont ensuite été transformés en actifs réputés sans risques, vendus aux investisseurs internationaux. Cet enchaînement n'a été possible qu'en raison de l'existence des excédents commerciaux et des surplus d'épargne des pays pétroliers et asiatiques.

Cet équilibre fragile s'est effondré avec la crise des *subprime*. Il a trouvé son paroxysme avec la faillite de la banque Lehman Brothers en septembre 2008, en débouchant sur des crises financière, économique et sociale majeures au début de l'année 2009. Pour y répondre, les Etats ont pris des mesures de soutien massif de la demande avec des plans de relance budgétaire destinés à compenser la chute de la demande privée. Les déficits budgétaires ont ainsi explosé : ils devraient s'élever pour les vingt principaux Etats de la planète à 5 000 milliards d'euros de 2009 à 2010.

Cette politique keynésienne a été favorisée par les autorités monétaires qui ont déployé des outils exceptionnels. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a ainsi financé la quasi-totalité du déficit budgétaire 2009 par l'achat de titres du Trésor britannique. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a racheté 1 500 milliards de dollars d'obligations, dont 300 milliards de titres de la dette publique. Enfin, devant le risque de paralysie liée à l'effondrement de la confiance sur les marchés interbancaires, les taux à court terme ont été ramenés à des niveaux proches de zéro.

Cette situation fait craindre de nouveaux risques d'instabilité. La politique des déficits publics n'est pas longtemps supportable, et la demande privée devra rapidement lui venir en relais. La résorption de ces déficits se fera nécessairement par l'impôt et freinera la croissance par la baisse des revenus et des dépenses qui en découlent. Des doutes apparaissent quant à la capacité de remboursement des



Etats : après la faillite de l'Islande, les premiers signes de craquements sont apparus à Dubaï et surtout en Grèce, et les Etats irlandais et espagnols ont été contraints de relever leurs taux afin de lever de nouveaux capitaux.

Seule l'Asie a rapidement renoué avec la croissance en 2009. La Chine semble sortir renforcée de la crise. Elle est devenue le premier marché automobile mondial, a pris la tête des pays exportateurs et est devenue le principal investisseur dans l'énergie et les ressources naturelles, avec une boulimie d'acquisitions allant de l'Argentine à l'Australie, en passant par l'Afrique et la Mongolie. La croissance de la consommation intérieure (estimée à plus de 8 %) est venue compenser la chute des exportations, permettant au PIB d'afficher une progression de 8,5 %.


En Europe, la crise remet en cause la cohésion de l'Union européenne. Chaque gouvernement a annoncé son propre plan de soutien à l'économie sans réelle concertation communautaire, avec pour seuls dénominateurs communs la hausse des déficits et de l'endettement publics et la montée du chômage. La tentation du chacun pour soi national atteint désormais l'euro, la Grèce perdant progressivement la confiance des marchés, tout en ne pouvant procéder seule à une dévaluation de sa monnaie. Faute de mécanisme clair d'aide et de responsabilité entre Etats européens, la monnaie unique pourrait connaître une crise majeure.

La France a été moins touchée que ses voisins immédiats, le PIB ne reculant que de 2,2 %, à un niveau moindre qu'initialement craint. Mais cette récession a entraîné une explosion des déficits publics, sociaux et budgétaires dont on voit difficilement comment sortir. La dette publique atteint désormais 77 % du PIB.

De nouvelles dimensions pour le Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique et CIC

Le réseau Crédit Mutuel

La crise financière est peut-être le signe d'une rupture profonde, dont le Crédit Mutuel-CIC sortira renforcé en raison de son modèle de développement original. Contrairement aux établissements en difficulté, le Crédit Mutuel a évité les excès d'une recherche effrénée de rendement à tout prix au travers d'opérations financières spéculatives risquées. Il a su rester fidèle à ses valeurs et principes de fonctionnement d'origine. Les Caisses de Crédit Mutuel sont avant tout des acteurs de l'économie réelle, qui financent les crédits prioritairement par leurs fonds propres et la collecte d'épargne locale.



Le mutualisme et son modèle original de gouvernance restent au cœur de l'action du Crédit Mutuel. Ils permettent d'instaurer durablement une relation de confiance entre le sociétaire et sa Caisse. Cet engagement a permis le recrutement de 165 000 nouveaux sociétaires en 2009. Le réseau des Caisses locales de Crédit Mutuel des Fédérations Centre Est Europe, du Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi-Atlantique offre ses services à près de 4,4 millions de clients, dont 2,6 millions sont sociétaires, représentés par quelque onze mille élus. C'est sur ce socle solide que se fondent la stratégie et le développement du Groupe, avec des évolutions marquantes en 2009.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique a rejoint la Caisse Fédérale commune aux Fédérations Centre Est Europe, du Sud-Est, Ile-de-France et Savoie-Mont Blanc pour donner naissance au Groupe CM5. Le réseau s'enrichit ainsi de 90 points de vente et 275 000 clients dans le sud-ouest de la France. Cette nouvelle dimension permet une mutualisation renforcée des outils techniques et financiers au service des Caisses, avec des économies d'échelle au bénéfice de tous les partenaires.

Faits marquants 2009

Les Fédérations du Crédit Mutuel Anjou et Océan ont basculé le 1^{er} mai dans le système informatique désormais commun à 15 des 18 Fédérations et à l'ensemble des banques du CIC.

D'autre part, des études sont en cours avec cinq autres Fédérations qui pourraient aboutir au 1^{er} janvier 2011 à un ensemble CM10.

A l'international, suite à l'accord passé entre le Royal Automobile Club de Catalogne (RACC) et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), le réseau RACC Seguros a commencé à diffuser les contrats d'assurances auto et habitation sur l'ensemble de l'Espagne. Par ailleurs, le GACM a racheté la compagnie Partners en Belgique, accentuant ainsi l'internationalisation de ses activités.

Ces opérations permettent au Groupe d'élargir son offre commerciale et lui ouvrent de nouvelles perspectives de développement et de résultat sur son cœur de métier, la bancassurance en France et à l'étranger. Globalement, la part du produit net bancaire du Groupe CM5-CIC réalisée hors de France passe de 4 % (avant les acquisitions de 2008 et 2009) à 25 %.

L'exercice 2009 a connu des variations de périmètre significatives avec l'acquisition de Cofidis, de Monabanq, auxquelles s'ajoute la première consolidation de Banca Popolare di Milano et l'effet en année pleine de l'acquisition de Citibank Allemagne, devenue en février 2010 Targobank.

Le CIC : poursuite du développement commercial malgré la crise

Le Groupe CIC, acquis il y a un peu plus de dix ans par le Crédit Mutuel, bénéficie aujourd'hui d'une organisation efficiente, s'articulant autour de cinq pôles

régionaux forts, ainsi que d'un seul système d'information et d'une filiale unique par métier qui sont communs avec le Crédit Mutuel.

La banque de détail en France constitue le cœur de métier du Groupe CIC qui a poursuivi l'amélioration de la qualité et l'extension de son réseau lequel, avec 42 nouveaux points de vente, compte 2 164 agences.

En outre, la mobilisation de tous ses collaborateurs a permis de servir au mieux la clientèle de particuliers, d'associations, de professionnels et d'entreprises (le CIC est banquier d'une entreprise sur trois).

Son développement a ainsi notamment permis, en un an, de :

- enregistrer une augmentation du nombre de clients de 135 912 (dont 21 922 professionnels et 5 084 entreprises) pour un total de 4 283 739 (+ 3,3 %) ;
- accroître les encours de crédits de 3 % (dont + 4,5 % pour l'habitat et + 6,3 % pour les crédits d'investissement) ;
- augmenter les dépôts de 12 % et l'épargne gérée de 18 % ;
- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+ 8,6 % du portefeuille de contrats) ;
- et faire progresser les activités de services (banque à distance, téléphonie, télé-surveillance...).

La bancassurance, axe primordial de la stratégie du Groupe

Le Crédit Mutuel et le CIC ont l'ambition d'être de véritables bancassureurs, dans le domaine de l'assurance tant vie que IARD, en offrant une gamme complète de produits de prévoyance à leurs sociétaires et assurés. Les différentes sociétés du GACM gèrent un portefeuille de 21,4 millions de contrats (+ 6,5 %) détenus par 7,3 millions d'assurés.

Après deux exercices de repli, le chiffre d'affaires assurance progresse de 20,3 % à 8,1 milliards d'euros. Cette forte augmentation, bien au-delà de la croissance du marché (+ 9 %), est particulièrement marquée pour l'assurance vie avec une collecte en hausse de près de 32 %, permettant de revenir aux niveaux de 2007.

Les versements sur les supports euros représentent 77 % de la collecte 2009 (contre 89 % en 2008). Parallèlement, la collecte en unités de compte progresse de 171 % (aidée en cela par la commercialisation d'un emprunt BFCM).

Le développement des primes reste important et supérieur au marché pour l'ensemble des branches. Avec 977 000 contrats majeurs vendus durant l'exercice, le GACM continue de faire progresser ses parts de marché dans les différentes branches.

Par ailleurs, rappelons que fin 2008 était pour les ACM l'occasion de démarrer un nouveau partenariat à l'international conduisant à la création avec le RACC (Royal Automobile Club de Catalogne) d'une société non vie en Espagne. Le RACC, qui regroupe déjà plus de 1 million de membres, est aujourd'hui le 1^{er} courtier d'assurance automobile en Espagne avec près de 500 000 contrats en portefeuille.

Ce premier exercice d'activité se termine avec un portefeuille de 103 800 contrats automobile, malgré un contexte économique espagnol difficile. Le réseau RACC Seguros commercialise aujourd'hui près de 300 nouveaux contrats d'assurances auto par jour.



Une technologie de pointe au service du réseau et des clients

Le Groupe entend rester leader en matière de technologies, prioritairement orientées vers la satisfaction des besoins du client. Le réseau Euro Information (filiale informatique du Groupe) s'organise autour de cinq centres informatiques certifiés ISO 9001, dont les capacités sont régulièrement adaptées au développement de l'activité et à l'évolution des nouvelles applications.

La production informatique du CIC Iberbanco et des Groupes du Crédit Mutuel d'Anjou et du Crédit Mutuel Océan, qui ont été intégrés dans le système d'information au début du mois de mai 2009 a eu un impact significatif sur les volumes de la production du site de Verlinghem, avec un apport de 2,4 millions de comptes bancaires et 1,3 million de contrats d'assurances supplémentaires.

L'hébergement de Targobank sur ce même site est en cours de préparation et une partie des infrastructures a été mise en place fin 2009. Elles permettront d'installer le système d'information allemand appelé EBS sur deux partitions avec un démarrage en production fin avril et juin 2010.

Dans les canaux de relation avec la clientèle, l'offre de contact à distance (qui représente près de 90 % des opérations de la clientèle) a été renouvelée, notamment avec l'arrivée des nouveaux portails de l'internet mobile et les sites pour mini-pc offrant l'ensemble de Cybermut/Filbanque sur des terminaux de petite taille.

Dans le domaine de la téléphonie mobile et des dernières grandes nouveautés, à noter en août 2009 le passage de NRJ Mobile en offres illimitées et l'ouverture des nouvelles offres de forfaits bloqués sur Orange.

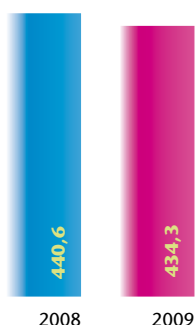
En monétique, les acquisitions des transactions de paiement monétique de deux grandes enseignes commerciales permettent au Groupe CM-CIC de se positionner au rang de premier acquéreur en France avec plus de 2 milliards d'opérations par an. Cette augmentation significative des flux monétiques permet ainsi au Groupe CM-CIC de se placer sur le plan européen en tant que prestataire technique pour le compte d'autres établissements bancaires ou grandes enseignes commerciales.

Eléments financiers consolidés

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

La norme IFRS 8 et la norme IAS 1, révisée en 2007, sont appliquées pour la première fois depuis le 1^{er} janvier 2009. La norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la présentation des états financiers. Les états financiers ont été adaptés pour être conformes à IAS 1.

■ Total du bilan
(en milliards d'euros)



L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le bilan atteint un total de 434,3 milliards d'euros fin décembre 2009 contre 440,6 milliards fin 2008.

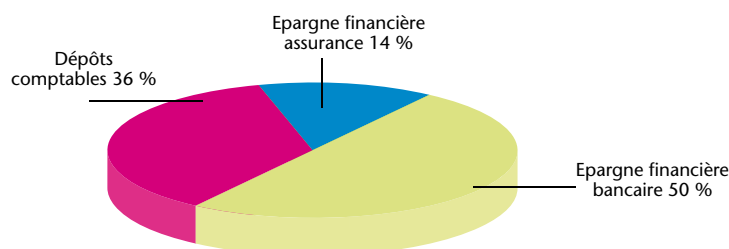
La collecte d'épargne

Au niveau des dépôts de la clientèle, le Groupe enregistre une croissance de 12,3 % à périmètre constant pour atteindre 146,2¹ milliards d'euros (contre 127,6 milliards au 31 décembre 2008).

L'épargne s'est surtout portée sur les livrets pour 38,6 milliards (+ 16,9 %² pour le Livret bleu et le Livret A ; + 18,4 %² pour les autres livrets), sur les comptes courants à 48 milliards (+ 9,9 %²). Les bons de caisse et comptes à terme à 28 milliards enregistrent une baisse de 1,9 %², tandis que l'épargne-logement (15,4 milliards) reste stable à + 0,6 %².

L'épargne assurance enregistre une progression de 8,1 %, portant ainsi l'encours de 52,4 milliards d'euros fin 2008 à 56,7 milliards fin 2009.

■ Capitaux gérés et conservés : 403,75 milliards d'euros



Crédits : poursuite de la progression

L'encours global des crédits à la clientèle est en hausse de 10,2 milliards d'euros en tenant compte de l'apport du groupe Cofidis (7,8 milliards), portant ainsi l'encours total à 225,2 milliards.

Les crédits à l'habitat s'établissent à 106,9 milliards (+ 2,1 %²) et constituent près de la moitié du total des crédits (47,5 %). Les crédits d'équipement atteignent 29,8 milliards (+ 4,7 %²).

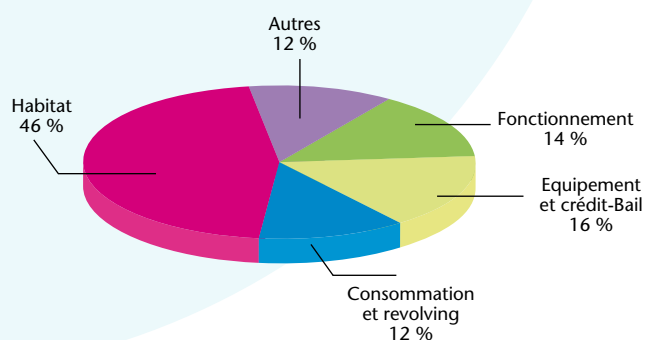
Il est enfin à noter que les encours douteux nets ont été contenus à un niveau inférieur à 1 % du total des crédits. Les encours douteux bruts progressent néanmoins de

1. Les dépôts SFEF ne sont pas pris en compte dans les dépôts clientèle, bien que la SFEF ne soit pas un établissement de crédit.

2. Evolution à périmètre constant.

19,2 % à périmètre constant. Les créances douteuses représentent 4,7 % de l'encours de crédits (3,8 % à périmètre constant) contre 3,1 % au 31 décembre 2008.

■ Crédits à la clientèle (encours bruts) : 231,78 milliards d'euros



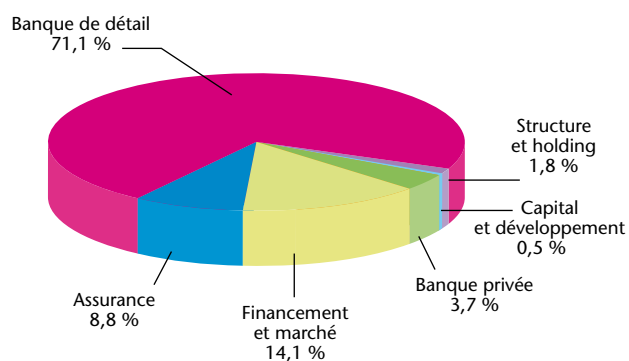
Les résultats

Les résultats de l'activité peuvent être synthétisés à travers les chiffres clés suivants :

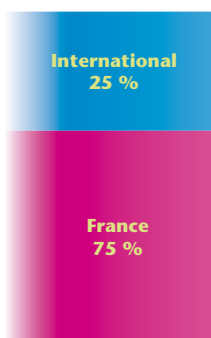
(en millions d'euros)

	2009	2008	Evolution à périmètre constant
Produit net bancaire	10 122	5 726	+ 41 %
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	- 5 949	- 4 317	+ 10 %
Résultat brut d'exploitation	4 174	1 409	+ 137 %
Résultat net consolidé	1 435	509	x 3,2
<i>Part du Groupe</i>	<i>1 194</i>	<i>353</i>	<i>x 4,0</i>
<i>Part des minoritaires</i>	<i>241</i>	<i>155</i>	<i>x 1,4</i>

■ Produit net bancaire avant élimination réciproque inter-activités



■ Produit net bancaire
par zone géographique



Le produit net bancaire (PNB) de l'année 2009 s'établit à 10,1 milliards d'euros (dont 25 % réalisés à l'international), en progression de 41 % à périmètre constant par rapport à l'exercice précédent.

Banque de détail

Le PNB de la banque de détail s'élève à 7 691 millions d'euros contre 4 818 millions (+ 8,3 % à périmètre constant et multiplié par 1,6 du fait des acquisitions) et son résultat avant impôt, en raison de la montée des risques de crédits, à 1 464 millions contre 1 167 millions. Les frais généraux croissent de 7 % (à périmètre constant) à 4 712 millions, mais le coefficient d'exploitation s'améliore de 67,3 % à 61,3 %.

Le coût du risque est de 1 538 millions, en augmentation de 53 % à périmètre constant.

Assurance

Le produit net assurance est de 956 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 781 millions en 2008, après rémunération des réseaux de distribution à hauteur de 747 millions (+ 6,7 % par rapport à 2008). Le résultat avant impôt est de 614 millions contre 485 millions.

Banque de financement et de marché

Le résultat avant impôt s'inscrit à 882 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre - 744 millions en 2008, avec un PNB de 1 532 millions contre 26 millions en 2008.

Au sein de ce métier, la banque de financement voit croître son résultat avant impôt de 13,7 % à 225 millions et son PNB de 37,4 % à 461 millions. Les encours de crédits se montent à 18,6 milliards. Le coût du risque passe de 64 millions en 2008 à 158 millions au 31 décembre 2009. Aucun dossier provisionné n'est supérieur à 20 millions.

Pour les activités de marché, après une année 2008 fortement marquée par la crise financière et bancaire et la hausse des spreads de crédits, 2009 a connu une normalisation des marchés financiers. En conséquence, le résultat avant impôt évolue de - 942 millions en 2008 à 657 millions au 31 décembre 2009 et le PNB de - 310 millions à 1 072 millions.

En matière de rémunérations variables des professionnels des marchés, le Groupe CM5-CIC respecte les règles du G20. Plus de 50 % des variables sont différés et soumis à malus. Le ratio de rémunérations totales par rapport aux revenus est de 10,4 %. Les coûts complets (liquidité, risque, capital alloué) ont été pris en compte et toutes les charges comptables afférentes (taxes, partie différée et conditionnelle) enregistrées.

Pour les activités de marché, le coût du risque 2009 s'élève à 221 millions contre 465 en 2008.

Banque privée

Le résultat avant impôt passe de 47 millions d'euros en 2008 à 95 millions au 31 décembre 2009 et le PNB de 427 millions à 397 millions. Malgré la crise, la performance commerciale est satisfaisante.

Capital développement

Dans un environnement économique peu favorable, le métier réalise au 31 décembre 2009 un résultat avant impôt de 21 millions d'euros. Les encours investis se montent à 2 milliards. Le Groupe Crédit Mutuel-CIC est présent dans 480 entreprises françaises au travers d'un portefeuille de plus de 2 milliards. Ces investissements sont faits pour aider l'économie, et non dans une optique de spéculation, puisque la durée moyenne de détention de ces lignes est de 10 ans.

Perspectives : toujours accompagner clients et sociétaires

Le Groupe renforce son réseau en France et dans les pays limitrophes, élargissant son activité et son champ d'action.

La rationalisation des outils techniques et financiers se poursuit.


Disposant de 23,5 milliards d'euros de capitaux propres comptables et TSS, en augmentation de 3 milliards après remboursement à la SPPE du prêt de 1,036 milliard, le Groupe CM5-CIC aborde l'avenir avec confiance et détermination.

Il participe activement au financement de l'économie locale, régionale et nationale.

En ces moments difficiles, fort de son enracinement et de l'implication de ses équipes d'élus et de salariés, le Groupe continue d'affirmer sa différence mutualiste en étant proche de tous ses sociétaires et clients.

Depuis de nombreuses années, même en période de crise, le Crédit Mutuel, "coopérative financière" orientée vers l'individu, la famille, l'activité locale, régionale, nationale, a démontré la robustesse de son modèle qui repose sur la responsabilité à la base et non sur le profit. Il est différent des autres organismes financiers sur trois points essentiels.

– Sur le plan de la propriété : au Crédit Mutuel, les usagers, "sociétaires-clients", sont propriétaires de l'institution en étant détenteurs de parts sociales. Cela concerne plus de 7 millions de personnes. Dans une banque capitaliste, les propriétaires ne sont pas les clients, mais les actionnaires (investisseurs, hedge funds, propriétaires individuels, entreprises, spéculateurs...) qui attendent des dividendes annuels importants. Au Crédit Mutuel, il y a une relation forte entre le sociétaire et le client. C'est donc une association de personnes alors que la banque classique est une association de capitaux.



– Le Crédit Mutuel est aussi différent sur le plan de la participation aux décisions car tous les sociétaires-clients peuvent assister aux assemblées générales de l’organisation.

Ces sociétaires-clients sont éligibles à des fonctions d’administrateur bénévole (donc libre) de leur Caisse et des autres structures. Dans une banque capitaliste, le client ne participe pas aux assemblées générales des actionnaires, il n’est pas éligible aux fonctions d’administrateur et ce sont les investisseurs actionnaires qui élisent les membres des conseils d’administration sur recommandation des gestionnaires.

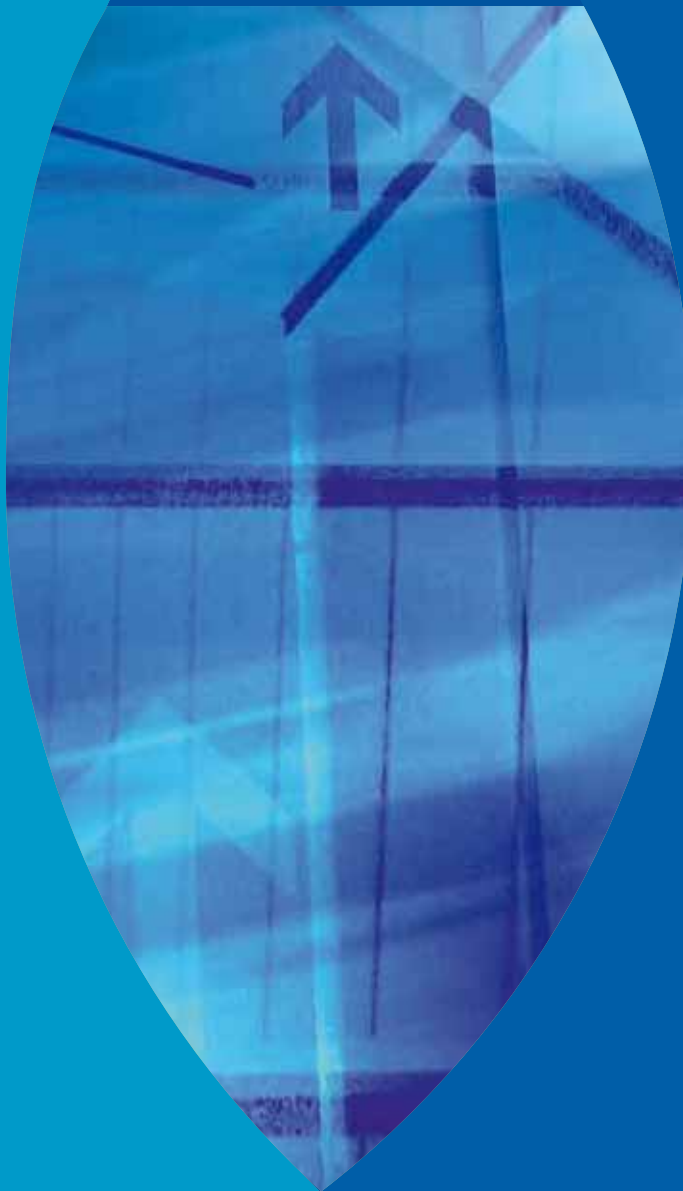
A l’époque où le capitalisme découvre la notion de contrôle par une “gouvernance indépendante” de la direction salariée, au Crédit Mutuel, la direction est contrôlée par 11 000 élus bénévoles indépendants, et ceci depuis 130 ans. Aucune décision n’est prise sans se poser la question : “que vont dire nos élus bénévoles représentant les sociétaires-clients ?”

– Le troisième point qui différencie le Crédit Mutuel est celui du partage des résultats. Les excédents de gestion sont versés aux réserves générales qui ne sont pas partageables entre les sociétaires-clients (loi sur les coopératives de 1947). Une des caractéristiques les plus importantes, c’est que notre coopérative financière est inaliénable, c’est-à-dire qu’elle ne peut ni être vendue ni faire l’objet d’une OPA. En revanche, elle peut être liquidée par décision des sociétaires. Nous faisons en quelque sorte partie du “patrimoine de la nation”, ce qui nous donne une certaine liberté d’expression et d’action dans un milieu formaté par la pensée unique et qui a dévié dans un capitalisme débridé.

La société en général a évolué et les besoins de nos sociétaires-clients aussi. Le Crédit Mutuel et ses Caisses se sont adaptés et offrent les mêmes produits que les autres banques et compagnies d’assurances. Ceci nous oblige à être aussi bons, sinon meilleurs, que les autres banquiers tout en n’étant pas guidés par le profit — même si nous devons être bons gestionnaires —, mais par une éthique d’un “mieux-être commun”.

Le Crédit Mutuel a démontré depuis 130 ans que son éthique était bonne. En 2009, la crise économique doublée de la crise financière ne l’a pas empêché de continuer son développement et son adaptation tout en ayant un bon ratio de solvabilité (ratio Tier 1 à 10,3 %¹ en 2009 contre 8,8 % en 2008). L’ensemble des collaborateurs, proches des clients étant donné notre structure décentralisée, est mobilisé pour mieux les servir et pour relancer l’économie.

1. 9,97 % après imputation des participations assurances excédant le Tier 2.



RAPPORT SUR LES RISQUES

*Informations requises par IFRS 7
sur les risques relatifs aux instruments financiers*

Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

Les risques de crédit

L'organisation de la filière engagement

L'organisation de la gestion des engagements distingue, conformément à la réglementation en vigueur :

- le dispositif d'octroi des crédits ;
- le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements.

L'organisation de la filière engagement et la gestion des engagements s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et procédures en usage dans le Groupe au niveau des réseaux bancaires CM5 et CIC.

Le dispositif d'octroi des crédits

Il s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

◆ La connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés par les banques du Groupe CM5-CIC avec leur environnement économique régional. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale vers les clients ciblés. Les éléments de connaissance des emprunteurs et les analyses risques sont réunis dans le dossier de crédit. La détention des documents comptables les plus récents est suivie informatiquement par l'appliquetif "collecte de bilans".

◆ L'évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés. Elle se fonde sur :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques régulièrement renouvelée.

◆ La cotation clientèle

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre des dispositifs engagements et risques : octroi, paiement, tarification et suivi. A ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie.

Le système de cotation interne des clients du Groupe repose sur les principes suivants :

- unicité : le mode de calcul est unique pour l'ensemble du Groupe ;

- exhaustivité : tous les tiers identifiés dans le système d'information sont cotés ;

- automaticité pour le réseau : le système d'information calcule automatiquement une cotation primaire mensuelle ajustée quotidiennement au travers de la remontée des alertes risques ;

- uniformité de la cotation : les algorithmes sont communs à l'ensemble des banques sur la base d'une segmentation des marchés définie au sein du système d'information ;

- uniformité des niveaux de restitution pour tous les segments de marchés (9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut) ;

- prise en compte de la notion de groupe risques.

La cotation est recalculée tous les mois (cotation primaire) et corrigée au jour le jour par les événements risques graves survenus pour aboutir à la cotation finale.

Le suivi de la pertinence des algorithmes est assuré par la "structure" Bâle 2, autant que nécessaire, avec des équipes spécialisées. D'une manière générale, la filière engagement valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les groupes risques (contreparties)

"Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement".

Les groupes risques sont constitués sur la base de règles écrites qui intègrent notamment les dispositions de l'article 3 du CRB 93-05. Chaque chargé de clientèle gère la création et la maintenance de groupes risques.

La pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Cette pondération est une combinaison de la nature du crédit et de la nature de la garantie.

◆ La décision d'engagement

Elle est principalement fondée sur :

- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au

bon niveau décisionnaire qui est seul habilité à valider la décision d'engagement.

◆ Les niveaux de délégations

Réseau

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à recueillir l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative et regroupe dans un même dossier les informations concernant les contreparties considérées comme un même bénéficiaire. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Les règles définies dans la procédure "délégations, octroi de crédit et débiteurs" s'inscrivent dans le cadre des directives Bâle II et des fondamentaux définis pour l'ensemble des banques du Groupe. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*. Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagements en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements d'une contrepartie ou d'un groupe risques ;
- des exclusions de délégation ;
- des garanties éligibles à une pondération de l'engagement pris.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations accordées dans le cadre ci-dessus, la décision relève des commissions de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures écrites.

Banque de financement et d'investissement

Les décisions ne sont pas prises individuellement et relèvent des commissions de décision engagements. Les succursales étrangères bénéficient de délégations spécifiques.

Le rôle des directions des engagements

Chaque pôle régional dispose d'une direction des engagements, rattachée à la direction générale du pôle et indépendante des directions opérationnelles. Ses missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes :

- une chargée d'assurer la qualité des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en veillant à ce que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- une en charge de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements

Le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales au moyen d'outils répondant aux dispositions réglementaires Bâle II.

◆ Les outils de mesure des risques consolidés

Pour mesurer les risques consolidés, le Groupe CM5-CIC dispose de différents outils permettant une approche agrégée au niveau des entités régionales et du Groupe :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production des encours, des taux clientèle, des marges des crédits, par marché, produit, encours sains et douteux ;
- de la qualité du portefeuille selon des axes adaptés aux métiers du réseau (cotation, marché, ancienneté de la relation, produits-crédits, secteurs d'activité, ancienneté du contrat), une vision historique étant également restituée ;
- d'un suivi des risques de crédit à un niveau global en termes de risques de concentration, de risques interbancaires, de risques pays, et par entité du réseau, filiales, filières métiers, marchés.

Chaque entité commerciale du Groupe dispose des outils d'information lui permettant de vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

◆ La surveillance des engagements et la détection des risques sensibles

Les objectifs de la surveillance

La filière engagement contribue, au côté des autres acteurs concernés, à la surveillance de la qualité des différents aspects des risques de crédit.

Le dispositif de surveillance de la filière engagement intervient en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, par le contrôle permanent et par la direction des risques.

Le suivi des engagements

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible des difficultés avérées des contreparties. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive. Le suivi de ces situations se base sur

la même cinématique que celle qui régit les délégations et la décision d'engagement.

Le suivi des grands risques *corporate* se fait de manière indépendante de l'octroi. Il consiste notamment à identifier les engagements qui répondent à des alertes ciblées ou en fonction de l'évolution du profil de risque des contreparties concernées. Il en est de même du suivi des limites de contreparties de la salle des marchés.

Le suivi des limites réglementaires et internes *corporate* est assuré de manière indépendante de l'octroi. Les limites sont déterminées en fonction des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires et en fonction des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes.

Le suivi des portefeuilles et des risques fait l'objet, pour la banque de financement et d'investissement, d'une analyse périodique des engagements sur la base des outils de pilotage qui conduit aux décisions de classification en "sensible", de déclassement/reclassement et de provisionnement.

Pour le réseau, la surveillance des engagements est organisée dans le cadre du *reporting* trimestriel des dossiers sous surveillance.

Le suivi trimestriel des portefeuilles donne lieu à une revue exhaustive des cotations internes des tiers ou groupes de tiers de chaque portefeuille.

La détection de la masse risquée, le passage en défaut, le provisionnement

L'objectif consiste à identifier de manière exhaustive les créances ou secteurs d'activité à placer en surveillance et d'affecter les contreparties détectées à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés en douteux), douteux ou contentieux.

Les risques sensibles

L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique, ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Ce dispositif permet de :

- identifier des contreparties ou des secteurs d'activité sur lesquels il existe une connaissance d'événements ou d'informations de nature à devoir les placer sous surveillance à plus ou moins brève échéance. Ce dispositif s'intègre en complément et généralement en amont du repérage automatisé réalisé par les applicatifs ;
- déclencher systématiquement toutes les actions conservatoires nécessaires afin de préserver au mieux les intérêts du Groupe CM5-CIC.

Le passage en défaut et le provisionnement

Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Au-delà de l'automatisme exhaustif en place, les différents acteurs impliqués utilisent toutes les sources à leur disposition pour identifier les créances à placer "sous surveillance".

Le déclassement et le provisionnement sont informatisés.

Par ailleurs, une revue est effectuée par portefeuille homogène pour détecter d'éventuels événements de perte, source de dépréciation collective.

◆ La gestion de la masse risquée

La gestion des clients sensibles (non déclassés en douteux)

En fonction de la gravité de la situation, les clients sont gérés en agence par le chargé de clientèle avec un changement du niveau de délégation du dossier, ou par des équipes dédiées et spécialisées, par marché, type de contrepartie ou mode de recouvrement.

La gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle (dans ce cas l'agence ne dispose d'aucune délégation d'octroi de crédit sur les clients concernés), ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie ou mode de recouvrement.

Le contrôle permanent des engagements

Un contrôle de deuxième niveau assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction "engagements" recense selon des critères spécifiques et analyse mensuellement les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et d'arrêter rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

◆ Point sur les orientations 2009

En 2009, dans le contexte exceptionnel de crise économique, la filière engagements du Groupe CM5-CIC s'est attachée à renforcer le dispositif d'octroi, de mesure et de surveillance des risques.

Le référentiel engagements a été adapté en conséquence.

◆ Le reporting

Le comité des risques

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le comité des risques, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, ces instances sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

L'information des dirigeants

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures les concernant est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre présentées à un comité de suivi des risques chargé d'examiner les enjeux stratégiques du Groupe CM5-CIC en termes de risques, dans le respect de la réglementation Bâle II.

Les données chiffrées

◆ Crédits à la clientèle

Dans un environnement économique évolutif, l'année 2009 se caractérise par une relative stabilité des encours et par la détérioration du coût du risque.

◆ Les encours

Le total des créances clientèle est de 223,8 milliards d'euros, en baisse de 1,1 %¹ en 2009 par rapport à 2008. Cette baisse relative impacte essentiellement les crédits à court terme. En effet, les encours bilan à moyen ou long terme ont progressé de 2,6 %¹ alors que les encours bilan des crédits à court terme ont diminué de 12,4 %¹, traduisant le dégonflement constaté du BFR des entreprises.

Les crédits à la clientèle se décomposent de la manière suivante :

1. Variations 2009/2008 à périmètre constant.

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2009	31 décembre 2009 à périmètre constant ¹	31 décembre 2008
Crédits court terme	59 245	52 297	59 721
Comptes ordinaires débiteurs	6 927	6 899	7 746
Créances commerciales	2 281	2 279	3 102
Crédits de trésorerie	49 887	42 968	48 755
Créances export	151	151	118
Crédits moyen et long terme	153 538	150 416	146 628
Crédits d'équipement	31 172	30 802	29 483
Crédit habitat	107 040	104 603	102 451
Crédit-bail	7 234	6 994	6 778
Autres crédits	8 091	8 018	7 916
Total brut des créances clientèle hors créances douteuses et créances rattachées	212 783	202 713	206 349
Créances douteuses	10 509	8 037	6 742
Créances rattachées	507	434	548
Total brut des créances clientèle	223 799	211 183	213 639

Source : comptabilité, hors pensions.

1. Hors nouvelles acquisitions.

◆ Exposition

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2009	31 décembre 2009 à périmètre constant ¹	31 décembre 2008
Prêts et créances			
Etablissements de crédit	38 335	38 006	41 455
Clientèle	223 799	211 183	213 639
Exposition brute	262 134	249 189	255 094
Provisions pour dépréciation			
Etablissements de crédit	- 520	- 520	- 316
Clientèle	- 6 624	- 5 228	- 4 827
Exposition nette	254 990	243 440	249 952

Source : comptabilité, hors pensions.

1. Hors nouvelles acquisitions.

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2009	31 décembre 2009 à périmètre constant ¹	31 décembre 2008
Engagements de financement donnés			
Etablissements de crédit	1 473	1 473	1 409
Clientèle	43 860	36 684	36 905
Engagements de garantie donnés			
Etablissements de crédit	4 200	3 401	3 008
Clientèle	13 917	13 861	14 747
Provision pour risques sur engagements donnés	147	145	125

Source : comptabilité, hors pensions.

1. Hors nouvelles acquisitions.

Les encours globaux des crédits à la clientèle, à fin 2009, tiennent compte des évolutions au courant de l'année 2009 du périmètre de consolidation avec la prise de participation majoritaire dans le groupe Cofidis et l'entrée de périmètre

du Crédit Mutuel Midi-Atlantique au 1^{er} janvier 2009. Pour ces entités, les encours à fin 2009 se décomposent comme suit :

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2009 entrée périmètre	Poids relatif 31 décembre 2009
Crédits court terme	6 948	69,0 %
Comptes ordinaires débiteurs	28	0,3 %
Créances commerciales	2	0,0 %
Crédits de trésorerie	6 918	68,7 %
Crédits moyen et long terme	3 121	31,0 %
Crédits d'équipement	370	3,7 %
Crédit habitat	2 438	24,2 %
Crédit-bail	240	2,4 %
Autres crédits	73	0,7 %
Total brut des créances clientèle hors créances douteuses et créances rattachées	10 070	100 %
Créances douteuses	2 473	
Créances rattachées	73	
Total brut des créances clientèle	12 616	
Provision pour dépréciation	1 396	

Entrées de périmètre : essentiellement Crédit Mutuel Midi-Atlantique et groupe Cofidis.

◆ Un portefeuille de qualité

Une clientèle bien notée : sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97 % de l'encours bilan pour les particuliers, 90 % pour les professionnels, 91 % pour les entreprises et 92 % pour la banque de financement et d'investissement.

◆ Risque de concentration

Risque de contrepartie

Sur le marché grand public, les encours de crédit habitat représentent 47,6 % des encours bilan bruts. Ces encours sont par nature répartis entre un très grand nombre de clients et adossés à des garanties immobilières réelles portant sur les collatéraux financés.

La part relative des 10 premières contreparties par marché de clientèle traduit de son côté une dispersion des

risques. Au 31 décembre 2009, les encours des 10 premiers groupes clients concentraient moins de 5 % des encours bilan et hors bilan du Groupe CM5-CIC (9,5 milliards d'euros soit 3,24 %).

Risque sectoriel

Le dispositif de surveillance et d'alertes sur les secteurs d'activité exposés à des cycles (immobilier, aéronautique...) ou des aléas (équipementiers automobiles, transports...) est permanent ; il traduit l'absence de concentration sur un secteur d'activité particulier.

Risque géographique

92 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

◆ Répartition par note interne des encours sains de la clientèle

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
A + et A -	31,5 %	29,7 %
B + et B -	31,4 %	32,6 %
C + et C -	22,7 %	24,5 %
D + et D -	11,3 %	10,5 %
E +	3,1 %	2,7 %

Source : suivi des risques, hors filiales support et succursales étrangères.

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA +
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA -
B +	A1 à A2	A + à A
B -	A3 à Baa1	A - à BBB +
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB -
D +	Ba1 à Ba2	BB + à BB
D -	Ba3 à B1	BB - à B +
E +	B2 et <	B et <

◆ Prêts habitat : répartition des garanties

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Prêts à l'habitat	107 040	102 451
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	37 253	35 920
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	55 617	53 194
Autres garanties ¹	14 170	13 338

Source : comptabilité.

1. Hypothèques autres rangs, nantissements, gages...

Sur l'exercice, l'encours sur le crédit habitat a crû de 2,1 % à périmètre constant.

◆ Répartition des crédits par type de clientèle

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Grand public	74 %	71 %
Entreprises	18 %	21 %
Grandes entreprises	5 %	6 %
Financements spécialisés et autres	2 %	2 %

Source : suivi des risques.

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du Groupe CM5-CIC situées sur le territoire français.

◆ Répartition géographique des risques de clientèle¹

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
France	89 %	90 %
Europe hors France	9 %	9 %
Autres pays	1 %	1 %

Source : suivi des risques.

1. Y compris les nouvelles acquisitions.

◆ Concentration des risques clientèle

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements bruts dépassant 300 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	31	38
Total engagements pondérés en millions d'euros	18 329	20 768
<i>Dont total bilan en millions d'euros</i>	9 630	13 880
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	8 699	6 888
Total avoirs (comptes courants, titres) en millions d'euros	6 920	5 234
Engagements bruts dépassant 100 millions d'euros		
Nombre de groupes de contreparties	119	119
Total engagements pondérés en millions d'euros	33 261	34 371
<i>Dont total bilan en millions d'euros</i>	17 878	22 301
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	15 383	12 070
Total avoirs (comptes courants, titres) en millions d'euros	11 256	16 186

Source : tableau mensuel SRC – corporate – Tous GAC périmètre CM5-CIC.

Il n'y a pas de grand risque qui excède 25 % des fonds propres prudentiels.

◆ Répartition sectorielle

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Activités financières et d'assurance	28,92 %	27,11 %
Activités immobilières	18,83 %	17,84 %
Industrie manufacturière	10,31 %	11,12 %
Commerce réparation d'automobiles et de motocycles	9,43 %	11,07 %
Activités spécialisées scientifiques et techniques	7,39 %	7,80 %
Construction	7,01 %	7,24 %
Transports et entreposage	2,43 %	2,63 %
Hébergement et restauration	2,25 %	2,51 %
Information et communication	2,39 %	2,40 %
Activités de services administratifs et de soutien	1,98 %	1,75 %
Production et distribution d'électricité et de gaz	1,87 %	1,70 %
Santé humaine et action sociale	1,89 %	1,67 %
Agriculture, sylviculture et pêche	1,49 %	1,45 %
Sous-total	96,20 %	96,31 %
Codes NACE (niveau supérieur) inférieurs à 1 % du total NACE	3,80 %	3,69 %
Sous-total NACE	100 %	100 %

Source : suivi des risques.

Le regroupement est basé sur la segmentation INSEE des codes NACE.

◆ Risques souverains

Ils représentent, en terme d'encours, moins de 1 million d'euros.

◆ Un coût du risque impacté par une conjoncture défavorable

Les créances douteuses s'élèvent à 10 509 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 6 742 millions d'euros au

31 décembre 2008, soit une hausse de 19,2 % à périmètre constant.

Elles représentent 4,7 % des crédits bilan à la clientèle (3,8 %¹) contre 3,1 % au 31 décembre 2008.

Dans un contexte exceptionnellement défavorable, le coût du risque avéré clientèle est de 0,77 % de l'encours des créances brutes au 31 décembre 2009 (0,58 %¹).

1. A périmètre constant.

◆ Qualité des risques clientèle

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2009 ¹	31 décembre 2009 à périmètre constant	31 décembre 2008
Créances dépréciées individuellement	10 509	8 037	6 742
Provisions pour dépréciation individuelle	6 226	4 437	4 283
Provision collective des créances	397	396	544
Taux de couverture global	63,0 %	60,1 %	71,6 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	59,2 %	55,2 %	63,5 %

Source : comptabilité.

1. Y compris nouvelles acquisitions.

Encours ayant subi des impayés

Les impayés des prêts à la clientèle non déclassés en créances douteuses par échéance sont les suivants :

	< 3 mois	< 6 mois	< 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dette¹	0	0	0	0	0
Prêts et créances	4 450 677	32 111	855	683	4 484 326
Administrations centrales	3 587	0	0	0	3 587
Etablissements de crédit	16 891	0	0	0	16 891
Institutions non-établissements de crédit	1 253	0	0	0	1 253
Grandes entreprises	502 874	991	0	0	503 865
Clientèle de détail	3 926 072	31 120	855	683	3 958 730
Total	4 450 677	32 111	855	683	4 484 326

1. Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

◆ Crédits interbancaires¹

Répartition géographique des prêts interbancaires

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
France	19 %	26 %
Europe hors France	44 %	48 %
Autres pays	37 %	26 %

Source : IFC - Banques uniquement.

1. Chiffres non audités par les commissaires aux comptes.

La répartition est basée sur le pays de la maison mère.

En 2009, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques européennes (France, Allemagne, Royaume-Uni notamment). Les expositions sur les banques des pays européens les plus sensibles ont significativement diminué en 2009. Les expositions dans les autres pays concernent principalement des grandes banques nord-américaines.

Structure des encours interbancaires par note interne

Notation interne	Equivalent note externe	31 décembre 2009	31 décembre 2008
A +	AAA/AA +	1,5 %	1,5 %
A -	AA/AA -	5,5 %	17,7 %
B +	A +/A	45,9 %	46,7 %
B -	A -	24,4 %	15,4 %
C et en dessous	BBB + et moins	21,5 %	18,2 %
Non noté		1,2 %	0,5 %

Source : IFC - Banques uniquement.

L'environnement 2009 a continué de peser sur la qualité de signature des banques et a conduit à la poursuite logique de la dégradation des notes.

Leur structure reste néanmoins satisfaisante avec 77 % des expositions interbancaires dans les catégories supérieures ou égales à B - (équivalent ratings externes A -).

◆ Titres de créance, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

En millions d'euros, capitaux fin de mois	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	Valeur comptable	Valeur comptable
Effets publics	20 290	19 277
Obligations	76 847	84 024
Instruments dérivés	5 072	12 366
Pensions et prêts de titres	15 829	12 767
Exposition brute	118 038	128 434
Provisions pour dépréciation des titres ¹	- 92	- 216
Exposition nette	117 946	128 218

Source : comptabilité.

1. Les 216 millions d'euros de provisions pour dépréciation en 2008 concernent principalement les banques islandaises pour 65 millions d'euros et la faillite Lehman Brothers pour 151 millions d'euros.

Risques de gestion de bilan

◆ Organisation de l'activité

Le Groupe CM5-CIC a centralisé les fonctions de gestion de bilan du Groupe jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires du Groupe CM5-CIC en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, sont les suivants :

– le comité technique ALM gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt, en fonction des limites de risque en vigueur dans le Groupe CM5-CIC. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques) et se tient au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, les impasses de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN.

– le comité de suivi ALM, composé des dirigeants du Groupe CM5-CIC, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque dans les limites fixées, au niveau global CM5-CIC et pour chacune des entités composant le Groupe. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au comité des risques du Groupe CM5-CIC.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

– la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;

– la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change, d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle, d'autre part ;

– la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

◆ La gestion du risque de taux¹

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du Groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro-couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du Groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre :

– l'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan et du hors-bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB ;

– l'impasse statique "inflation" sur un horizon de temps de 1 à 10 ans ;

– la sensibilité de la marge nette d'intérêts calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

– scénario 1 (scénario de référence) : hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation ;

– scénario 2 : hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation ;

– scénario 3 : hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation ;

– scénario 4 (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation.

Dans le scénario de référence, le produit net d'intérêt de la banque commerciale du Groupe CM5-CIC est exposé à la baisse des taux : - 1,5 % à 1 an (soit - 86,0 millions d'euros en valeur absolue). A 2 ans, la sensibilité à la baisse des taux s'établit à - 2,7 % (soit - 156,0 millions d'euros en valeur absolue). Au 31 décembre 2009, le *floor* fixé à Inflation + 0,25 % pour la détermination du taux livret par les pouvoirs publics est atteint (inflation à 0,80 %). Le *floor*

1. Chiffres non audités par les commissaires aux comptes.

reste atteint en cas de hausse des taux de 1 % et de 0,33 % de l'inflation. Aussi la variation du taux livret dans ce scénario n'est que de 0,33 % au lieu des 0,67 % habituels, d'où une augmentation de la sensibilité à la baisse des taux.

Les limites de risque (3 % du PNB à 1 an et 4 % à 2 ans) s'appliquant à la banque commerciale sont respectées.

Indicateurs à la hausse des taux :

Sensibilité du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	1,5 %	2,7 %
Scénario 2	2,3 %	3,7 %
Scénario 3	2,4 %	4,1 %
Scénario 4	0,8 %	- 1,8 %

La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle II standard.

Une translation uniforme de 200 points de base appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse, permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN du Groupe CM5-CIC	Fonds propres
Sensibilité + 200 points de base	- 5,0 %
Sensibilité - 200 points de base	+ 8,2 %

◆ La gestion du risque de liquidité

Le Groupe CM5-CIC attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité.

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe CM5-CIC, en liaison étroite avec la BFCM, qui assure le refinancement long du Groupe, repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme du Groupe ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors-bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés ;
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

◆ **Ventilation du bilan consolidé CM5-CIC selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)**

Les intérêts ne sont pas pris en compte dans ces tableaux.

2009 – maturités résiduelles contractuelles

En millions d'euros	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an
Actif			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 783	1 051	3 642
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	7 854	5 150	2 185
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	12	1	546
Actifs financiers disponibles à la vente	824	576	2 985
Prêts et créances	0	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	35 344	11 090	20 222
Autres actifs	1	0	600
Passif			
Dépôts de banques centrales	260	0	1 004
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	801	211	1 301
Passifs financiers désignés à la juste valeur par compte de résultat	15 870	14 293	7 892
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	8	9	1 599
Passifs financiers évalués au coût amorti	94 428	43 475	37 870

Hors activités d'assurance.

> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
3 363	5 557	5 941	323	22 660
33	1 436	61	699	17 418
14	43	30	1 017	1 663
2 871	12 149	10 078	2 105	31 590
0	0	0	1 762	1 762
24 592	54 459	107 546	3 311	256 564
77	292	622	0	1 592
0	0	0	0	1 265
932	2 722	3 809	8	9 784
0	0	0	0	38 055
79	1 821	237	1 002	4 755
64 122	18 602	26 100	9 237	293 834

2008 – maturités résiduelles contractuelles

En millions d'euros	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an
Actif			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 021	1 040	7 283
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4 281	7 461	2 299
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	114	2	410
Actifs financiers disponibles à la vente	826	467	2 278
Prêts et créances	32 963	12 603	14 813
Placements détenus jusqu'à leur échéance	498	773	194
Autres actifs	561	11 022	1 791
Passif			
Dépôts de banques centrales	1 963	306	50
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	830	619	5 692
Passifs financiers désignés à la juste valeur par compte de résultat	10 895	14 973	5 183
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	143	0	1 213
Passifs financiers évalués au coût amorti	108 377	58 833	29 171

Hors activités d'assurance.

◆ Risque de change

Les positions de change de chaque entité du Groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Ainsi, aucune entité du Groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CM-CIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

◆ Risque actions

Le risque actions couru par le Groupe CM5-CIC est de différente nature.

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 2 241 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 345 au 31 décembre 2008 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (voir note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concernaient :

- 1 796 millions d'euros en juste valeur sur option, dont 1 768 millions d'euros d'encours pour le métier capital

> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
4 622	6 144	7 261	450	27 821
197	1 139	293	664	16 334
23	124	213	3 577	4 463
3 843	7 556	14 875	4 630	34 473
17 810	101 629	69 538	2 741	252 097
677	316	702	4	3 165
34	26	3	1 079	14 517
0	0	0	0	2 319
893	2 724	3 138	369	14 264
101	0	0	0	31 151
39	189	482	5 809	7 878
11 349	60 987	19 602	11 943	300 256

développement (voir note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés) ;

- 9 694 millions d'euros d'actions détenus par le pôle assurance GACM (voir note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés, dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs).

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 5 961 millions d'euros et 2 622 millions d'euros (voir note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprennent notamment :

- Les titres de participation pour 1 455 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 746 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres détenus dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE Bank) pour 756 millions, les titres du *Républicain Lorrain* pour 95 millions, les titres Banca Di Legnano à hauteur de 80 millions, les titres Crédit Logement pour 62 millions, les titres Foncières des Régions pour 252 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 26 millions d'euros.

- Les autres titres détenus à long terme pour 421 millions d'euros : les principaux sont les titres Véolia Environnement

pour 235 millions d'euros et NYSE Euronext pour 14 millions d'euros.

Dépréciation des actions :

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

Les dépréciations constatées en résultat atteignent 45 millions d'euros en 2009 contre 481 millions d'euros en 2008.

Au 31 décembre 2009, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 4 391 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 708 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 2 683 millions d'euros.

◆ **Capital investissement**

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissent sur environ 500 lignes et concernent principalement des petites et moyennes entreprises. Les investissements non cotés représentent 78 % du portefeuille en valeur.

◆ **Risques liés à l'activité du capital développement**

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Nombre de lignes cotées	77	58
Nombre de lignes non cotées actives	436	439
Portefeuille réévalué pour compte propre en millions d'euros	1 641	1 670
Capitaux gérés pour compte de tiers en millions d'euros	704	636
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	38	36

Source : suivi des risques.

Risques des activités de marché

◆ Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe sous une seule entité les activités de marché de la BFCM et du CIC.

Au cours de l'année 2009 les activités de marché exercées dans les succursales étrangères du CIC à New York, Londres et Singapour ont été également placées sous la responsabilité de CM-CIC Marchés, qui représente 87 % des risques de marché du Groupe, en termes d'exigence de fonds propres.

Ses activités sont organisées au sein de trois métiers : refinancement, commercial et compte propre.

Les opérations de marché négociées sont traitées et enregistrées dans le bilan de la BFCM pour l'essentiel du métier refinancement, et dans celui du CIC pour les métiers commercial et compte propre. Les opérations commerciales effectuées dans les banques régionales sont enregistrées dans le bilan du CIC. Enfin, des opérations de marché peuvent également être traitées et enregistrées dans les succursales étrangères.

Le métier refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie finance les activités de banque de détail et des filiales, les financements *corporate* et spécialisés, le compte propre de CM-CIC Marchés et les instruments de liquidité du Groupe CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à partir d'équipes à Paris, Francfort et Londres.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, le métier refinancement abrite également un portefeuille de liquidité en AFS (*Available for Sale*), composé essentiellement de titres obligataires émis par des institutions financières et présentant une notation de bonne qualité (au moins *investment grade*).

Le métier commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein de pôles régionaux disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

Le métier commercial peut également porter sur la vente de produits de placement tels que Libre Arbitre ou Stork (commercial compte propre). Il s'adresse alors aux entreprises des différents réseaux CM-CIC mais aussi à une clientèle de particuliers.

Le métier compte propre

En début d'année 2009, le métier compte propre a été réorganisé en 4 périmètres : actions, hybrides, crédit (*spread*), taux et volatilité. Ces périmètres s'organisent eux-mêmes en activités définies dans le corps de règles. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au développement commercial.

◆ Description des structures de contrôle

Au cours de l'année 2009, la filière de contrôle a poursuivi ses efforts afin d'améliorer son organisation et ses méthodologies de suivi. Elle a modifié ses procédures afin de prendre en compte autour d'un système de limites unifié un calcul de risques en normes Bâle II et un calcul de résultats en IFRS. Des comités encadrant le fonctionnement de la direction se tiennent régulièrement.

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un corps de règles. Amorcée fin 2007, la mise en œuvre opérationnelle complète de ce corps de règles s'est achevée en 2008. Des mises à jour visant à intégrer les nouveaux produits et à améliorer le suivi de la mesure des risques ont été effectuées régulièrement tout au long de l'année 2009. L'ensemble des procédures est consultable par les collaborateurs de CM-CIC Marchés sur un intranet dédié.

Les activités de marché du Groupe CIC reposent sur l'organisation des contrôles suivants :

- l'ensemble des activités (front office, post-marché) est rattaché à un membre du directoire du CIC qui rend compte au directoire du CIC et au conseil d'administration de la BFCM ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) ainsi que de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back-office) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques Groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques du Groupe et fait valider les niveaux de fonds propres par le conseil d'administration de la BFCM et le directoire du CIC ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes :
 - contrôle des risques-résultats (CRR), qui valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
 - contrôle comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,
 - contrôle juridique CM-CIC Marchés, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;

- un contrôle de second niveau organisé autour des équipes :
 - le contrôle permanent métiers marchés (CPM Marchés), rattaché au contrôle permanent métiers, supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - la direction des engagements du Groupe CIC vérifie le respect des procédures de crédit et suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - la direction juridique et fiscale du Groupe CIC collabore avec l'équipe juridique CM-CIC Marchés,
 - la direction financière du Groupe CIC supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- le contrôle périodique métiers du Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe-CIC intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs qui assurent le contrôle périodique et de conformité des activités de marché ;
- le back-office est organisé par filière produits, les différentes équipes sont réparties sur les sites de Paris et Strasbourg et effectuent les traitements administratifs des opérations ;
- enfin, les activités de marché sont pilotées par l'intermédiaire de deux comités :
 - un comité des risques de marchés (CRM), réuni mensuellement, qui est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques dans le cadre des limites attribuées par le directoire et supervise en termes de risques les activités de marché des succursales étrangères,
 - un comité hebdomadaire qui analyse, d'une part, l'activité, les résultats, les risques en cours et le respect des limites et coordonne, d'autre part, les aspects opérationnels : système d'information, budget, ressources humaines, procédures.

◆ Gestion des risques¹

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires *Capital adequacy Directive* (CAD) et le risque de crédit (RES) et en *Value at Risk* (VAR) ;
- des règles et des scénarios internes (risques *Capital adequacy Directive* (CAD), *Value at Risk* (VAR) historique et des *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

1. Chiffres non audités par les commissaires aux comptes.

Le suivi des risques a lieu tant au niveau des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs, que de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués au 31 décembre 2009 pour le métier compte propre et le métier commercial en métropole ont été réduits de 25 % sur l'année 2009, une diminution complémentaire de 15 % étant prévue en 2010.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres fortement progresser en dépit de la baisse des encours, et ce en raison de la dégradation des *ratings* des titres du portefeuille placé en gestion extinctive.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte. Ces niveaux ont été définis par la direction et validés par le directoire.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- Hybrides : démarrant à 124 millions d'euros en janvier, la consommation de risque diminue jusqu'en juin où elle atteint 83 millions d'euros, avant de progresser au cours du deuxième semestre pour terminer autour de 100 millions d'euros en fin d'année. Cette dernière tendance s'explique par la hausse régulière des encours sur la période. Le stock d'obligations convertibles atteint ainsi 3 milliards d'euros fin 2009 (contre 2 milliards en 2008).

- Crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches Itraxx/CDX), soit à des positions d'ABS (*asset backed securities*). Concernant la consommation de risques, les diminutions de la CAD sur les portefeuilles d'arbitrage crédit et d'ABS proviennent surtout des portefeuilles arrivant à maturité. La consommation CAD reste stable autour de 30 millions d'euros sur le portefeuille arbitrage crédit au cours du premier semestre, avant de baisser et d'atteindre 22 millions d'euros en décembre. Le portefeuille ABS (*asset backed securities*) suit la même tendance avec une consommation de risque CAD de 65 millions d'euros durant le premier semestre, puis une baisse jusqu'à 46 millions d'euros en fin d'année. Les diminutions du risque de crédit (RES) traduisent les sorties de certaines positions classées en AFS. Ainsi, le risque de crédit (RES) baisse en fin d'année et atteint 37 millions d'euros sur arbitrage crédit et 26 millions d'euros sur ABS (*asset backed securities*). L'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches ItraXX/CDX, voit son risque baisser régulièrement en raison d'allègement de positions. Ainsi, la CAD (*Capital adequacy*

Directive) débute à 76 millions en début d'année pour terminer à 12 millions d'euros en décembre avec des paliers autour de 50 à 30 millions d'euros durant l'année.

– M&A et divers actions : partant de 6,5 millions d'euros, la consommation CAD en risque actions a augmenté jusqu'à 44 millions d'euros en septembre avant de terminer à 25 millions d'euros fin 2009. Elle trouve principalement son origine dans les stratégies de M&A (OPA et OPE). La CAD est particulièrement pénalisante sur ce métier, la mesure interne donnant une perte potentielle trois fois inférieure environ. L'encours M&A s'élevait à 271 millions d'euros fin décembre contre 62 millions d'euros en 2008.

– *Fixed income* : les positions consistent en des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support titre. D'autres arbitrages entre titres d'Etats OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation

en mesure CAD s'établit fin 2009 à 55 millions d'euros, niveau proche de celui de début d'année. L'encours des "papiers contre *swaps*" reste stable par rapport à 2008 à 12,6 milliards d'euros.

◆ Dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont utilisés dans le Groupe par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

Le dispositif de contrôle intègre ces produits dans le processus d'encadrement et de supervision des risques de crédit/contrepartie.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

Ratio de solvabilité (Bâle II)

Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les risques de marché, principalement de taux d'intérêt, de change, sur actions et de règlement/contrepartie afférents au portefeuille de négociation des banques sont soumis à des exigences de fonds propres spécifiques au titre de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CAD).

L'exigence globale des fonds propres est donc égale à l'addition de celle liée aux risques de crédit sur la totalité des risques pondérés, hors portefeuille de négociation, de celle liée aux risques de marché du portefeuille de négociation et de celle éventuellement constituée au titre des grands risques.

Le Groupe calcule l'exigence de fonds propres liée aux risques de marché à l'aide du modèle standard réglementaire. L'exigence de fonds propres est égale à 8 % des risques nets pondérés.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Groupe CM5-CIC est soumis au calcul du ratio de solvabilité défini par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 (Bâle II).

Dans ce cadre, au 31 décembre 2009, les risques pondérés doivent être au moins égaux à 80 % des risques calculés selon le règlement CRBF 91-05 et 95-02 (Bâle I)

◆ Ratio européen de solvabilité consolidé du Groupe CM5-CIC au 31 décembre 2009

En millions d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Fonds propres pruden­tiels globaux	17 329	17 140
Fonds propres de base – Tier 1	17 915	16 766
– dont 50 % "Pertes attendues - Provisions" à déduire	- 18	- 68
– dont 50 % "Participations dans les établissements de crédit > 10 %" à déduire	- 607	- 390
Fonds propres complémentaires – Tier 2	3 600	3 927
– dont 50 % "Pertes attendues - Provisions" à déduire	- 18	- 68
– dont 50 % "Participations dans les établissements de crédit > 10 %" à déduire	- 607	- 390
Déductions des fonds propres de base et complémentaires	- 4 186	- 3 573
– fonds propres nets	17 330	17 120
Exigence de fonds propres sur le risque de crédit	12 184	11 807
Exigence de fonds propres sur les risques de marché	322	372
Exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel	1 155	758
Exigence additionnelle de fonds propres au titre des niveaux planchers	242	2 335
Ratio de solvabilité global¹	9,97 %	8,98 %
(Avec exigence additionnelle des niveaux planchers)		
Dont ratio de solvabilité Tier 1¹ (sur noyau dur)	10,30 %	8,78 %
Dont ratio de solvabilité Tier 1¹ (sur noyau dur, après imputation des participations assurances excédant le Tier 2)	9,97 %	

Exigence de fonds propres = risques pondérés x 8 %

1. Ratio de solvabilité = fonds propres pruden­tiels / risques pondérés.

Les risques opérationnels

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle II, le Groupe Crédit Mutuel a mis en place progressivement depuis 2002 un dispositif complet de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Le Groupe dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Cette fonction globale porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel-CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés au risque opérationnel.

Ainsi, le Groupe Crédit Mutuel-CIC est doté d'un ensemble structuré et cohérent qui permet de réaliser les cartographies de risques par risque potentiel générique et leurs synthèses selon les 8 lignes de métier et les 7 événements de risques de Bâle II et de raccorder les sinistres (risques avérés) et les risques potentiels.

Le Groupe est en processus d'homologation à l'approche de mesure avancée (AMA) de ses risques opérationnels. Les filiales bancaires localisées à l'étranger (Belgique, Luxembourg, Suisse...) ainsi que les filiales d'affacturage restent dans un premier temps en méthode standard.

◆ Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du Groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du Groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle II et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97-02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle II).

◆ Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels

La fonction nationale risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

◆ Dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier et par type de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation des modèles est réalisée par le comité technique des risques opérationnels. Les allocations de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties au niveau régional.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le Groupe, et en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, est généralisé. Il couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plan de secours, plan de continuité, plan de retour à la normale.

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction, et suivent les principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs assurables et développer l'auto-assurance du Groupe en deçà des franchises des assureurs et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

◆ Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

◆ Documentation et procédure

Le Groupe dispose de procédures en mode pérenne validées par les instances dirigeantes comportant :

- la gouvernance : gouvernance générale traitant du rôle et de la composition des différentes instances de décision, contenu, périodicité et destinataires des reportings, périmètre de recensement des pertes et périodicité de mise à jour ;
- la collecte des sinistres : procédure générale de collecte, traitement des risques frontières, revue qualité de la base de données des pertes ;
- le système de mesure : procédure générale de mesure avancée, méthodologie des cartographies et des modèles probabilistes, processus de collecte des indicateurs de risque présents dans les systèmes d'information, calcul du produit net bancaire (PNB) par ligne de métier, clé de répartition des fonds propres, déclarations Corep.

◆ Les plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une "méthodologie d'élaboration d'un PCA" a été conçue et constitue le document de référence du Groupe Crédit Mutuel-CIC. Elle est accessible à toutes les équipes concernées par les PCA et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Les PCA sont identifiés selon deux types :

- les PCA métier concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle II ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner ; il s'agit des PCA logistique, RH, informatique.

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;

– le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

◆ La gestion de crise et son organisation

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plan de secours, plan de continuité, plan de retour à la normale.

Ce dispositif est basé sur :

- un comité de crise qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe. Il est présidé par le directeur général du pôle régional en région, par le directeur général du Groupe au niveau national ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions prises et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations de gestion de la crise en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

◆ L'assurance en déduction des fonds propres

Le Crédit Mutuel-CIC dispose d'un programme d'assurances couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude, les responsabilités professionnelles et dirigeants.

Le Groupe compte faire valoir ce programme pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

◆ Formation

Le Groupe engage chaque année des actions de formation aux risques opérationnels pour les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés du suivi de ces risques.

◆ Inventaire 2009 des sinistres du Groupe CM5-CIC

Le total des sinistres du Groupe CM5-CIC atteint 66,7 millions d'euros, dont 43,9 millions de pertes complétées de 22,8 millions de variations de provisions (+/- dotations et reprises de provisions).

Il se répartit comme suit :

- fraude : 23,1 millions d'euros ;
- relation du travail : 20,3 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 11,6 millions d'euros ;
- juridique : 9,5 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 2,2 millions d'euros.

Les fraudes, les relations du travail (litiges individuels avec des salariés ou anciens salariés : transactions et instances judiciaires) et les erreurs involontaires restent les principales causes de sinistres.

Autres risques

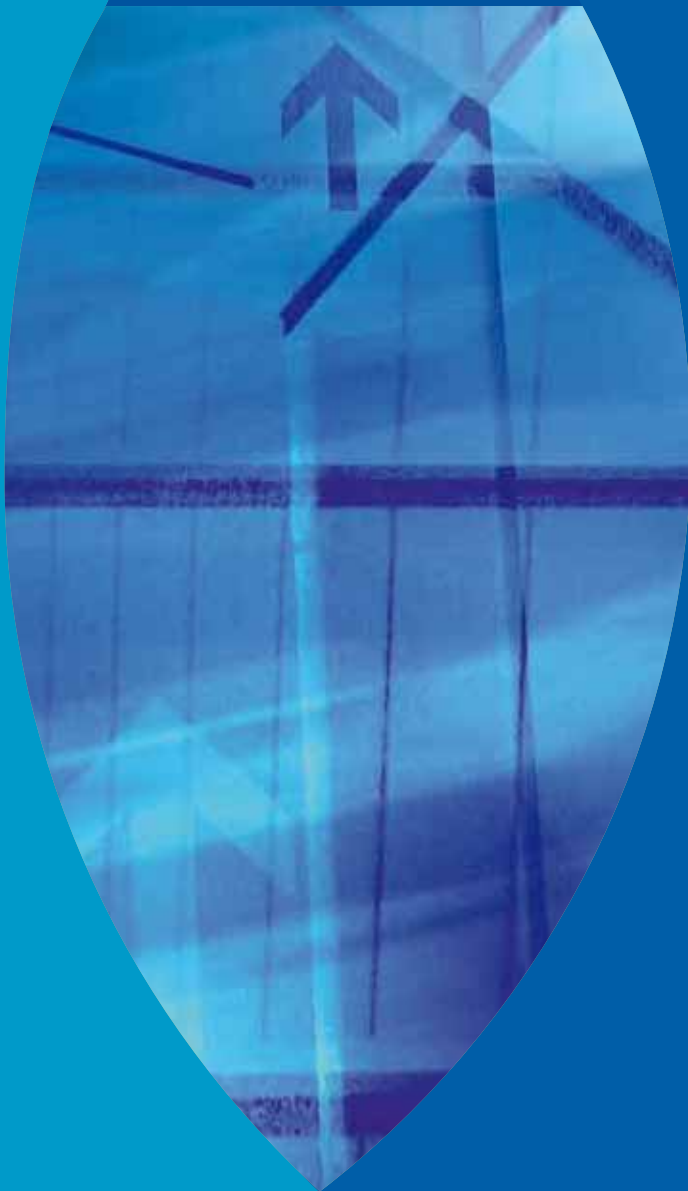
◆ Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernant, entre autres, l'exposition à des

amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

◆ Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les plans de continuité des activités.



ETATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS
(Normes IFRS)

Bilan

(en millions d'euros)

◆ Actif

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Caisse, Banques centrales	4a	9 185	16 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	52 963	57 807
Instruments dérivés de couverture	6	1 713	4 523
Actifs financiers disponibles à la vente	7	75 723	71 723
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4a	38 668	41 877
Prêts et créances sur la clientèle	8a	218 017	209 545
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	547	477
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	9 101	10 125
Actifs d'impôt courant	13a	1 078	1 095
Actifs d'impôt différé	13b	1 333	1 627
Compte de régularisation et actifs divers	14	16 495	16 059
Participation aux bénéfices différée		0	1 336
Participations dans les entreprises mises en équivalence	15	517	343
Immeubles de placement	16	1 123	944
Immobilisations corporelles	17a	2 781	2 508
Immobilisations incorporelles	17b	969	547
Ecarts d'acquisition	18	4 085	3 557
Total de l'actif		434 298	440 559

◆ Passif

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Banques centrales	4b	1 265	2 319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5b	47 841	47 614
Instruments dérivés de couverture	6a	4 769	7 903
Dettes envers les établissements de crédit	4b	40 542	57 829
Dettes envers la clientèle	8b	149 740	128 089
Dettes représentées par un titre	19	87 341	100 850
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	- 1 782	- 1 376
Passifs d'impôt courant	13a	395	280
Passifs d'impôt différé	13b	1 126	892
Compte de régularisation et passifs divers	14b	12 193	14 511
Provisions techniques des contrats d'assurance	20	61 445	55 924
Provisions	21	1 187	918
Dettes subordonnées	22	6 357	7 297
Capitaux propres		21 879	17 509
Capitaux propres – Part du Groupe		18 733	15 290
– Capital et réserves liées	23a	4 918	3 703
– Réserves consolidées	23a	12 626	12 320
– Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23c	- 4	- 1 086
– Résultat de l'exercice		1 194	353
Intérêts minoritaires		3 146	2 218
Total du passif		434 298	440 559

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Intérêts et produits assimilés	25	16 714	19 247
Intérêts et charges assimilées	25	- 11 027	- 16 773
Commissions (produits)	26	3 453	2 715
Commissions (charges)	26	- 890	- 882
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	27	444	377
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	28	- 14	- 131
Produits des autres activités	29	11 091	6 352
Charges des autres activités	29	- 9 649	- 5 179
Produit net bancaire		10 122	5 726
Charges générales d'exploitation	30a, 30b	- 5 505	- 3 981
Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	30c	- 443	- 336
Résultat brut d'exploitation		4 174	1 409
Coût du risque	31	- 1 987	- 1 064
Résultat d'exploitation		2 187	344
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	15	31	25
Gains ou pertes nets sur autres actifs	32	9	13
Variations de valeur des écarts d'acquisition	33	- 124	0
Résultat avant impôts		2 103	381
Impôts sur les bénéfices	34	- 668	127
Résultat net total		1 435	509
Intérêts minoritaires		241	155
Résultat net (part du Groupe)		1 194	353

◆ Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net		1 435	509
Ecarts de conversion		- 23	15
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		1 304	- 1 855
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		- 31	- 10
Réévaluation des immobilisations		0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence		0	- 2
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23c, 23d	1 251	- 1 852
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 686	- 1 343
– dont part du Groupe		2 276	- 1 244
– dont part des intérêts minoritaires		410	- 99

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.



Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)

	2009	2008
Résultat net	1 435	509
Impôt	668	- 127
Résultat avant impôts	2 103	381
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	459	335
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	1
Dotations nettes aux provisions	1 144	1 427
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 21	- 8
Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 9	- 95
(Produits)/charges des activités de financement	0	0
Autres mouvements	3 228	- 2 527
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	4 802	- 867
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 21 594	7 719
Flux liés aux opérations avec la clientèle	20 446	- 10 082
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 10 794	8 971
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 2 043	- 3 752
Impôts versés	- 604	- 497
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 14 589	2 360
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	- 7 684	1 874
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1 272	- 2 435
Flux liés aux immeubles de placement	- 193	28
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 559	- 495
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement (B)	521	- 2 901
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	977	- 25
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 2 091	1 028
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 1 115	1 002
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée (D)	19	8
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	- 8 259	- 18
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	- 7 684	1 874
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	520	- 2 901
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 1 115	1 002
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)	19	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	12 551	12 570
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	14 152	6 587
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 1 600	5 983
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 292	12 551
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	7 920	14 152
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 3 628	- 1 600
Variation de la trésorerie nette	- 8 259	- 18

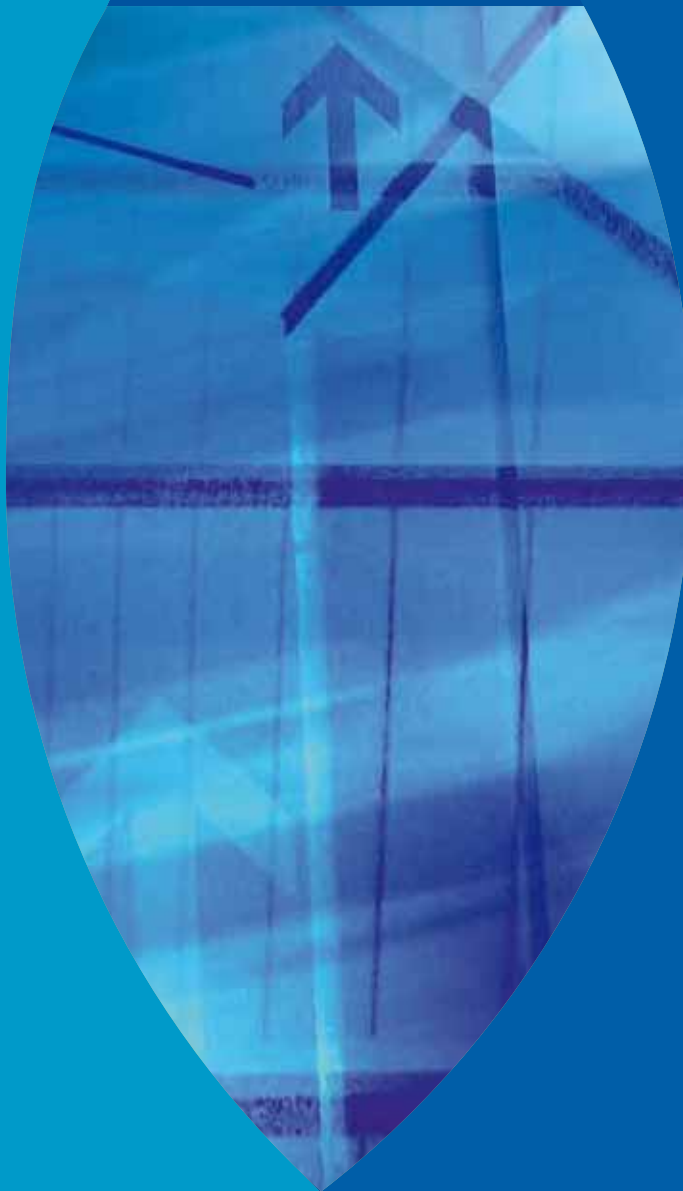
Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées ¹	Réserves conversion
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	3 537		10 658	- 42
Augmentation de capital	160	6		
Affectation du résultat 2007			1 845	
Distribution 2008 au titre du résultat 2007			- 89	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	160	6	1 756	
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Résultat 2008				
Sous-total				
Effet des changements de périmètre			- 53	
Variation des taux de conversion			2	- 1
Capitaux propres au 31 décembre 2008	3 697	6	12 363	- 43
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	3 697	6	12 363	- 43
Augmentation de capital	1 156			
Affectation du résultat 2008			353	
Distribution 2009 au titre du résultat 2008			- 114	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1 156		239	
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Résultat 2009				
Sous-total				
Effet des changements de périmètre	65	- 6	60	
Variation des taux de conversion				7
Capitaux propres au 31 décembre 2009	4 918		12 662	- 36

1. Les réserves sont constituées au 31 décembre 2009 par la réserve légale pour 50 millions d'euros, les réserves statutaires pour 1 547 millions d'euros et les autres réserves pour 11 065 millions d'euros.

Gains/pertes latents ou différés (nets d'impôt)		Résultat net, part du Groupe	Capitaux propres, part du Groupe	Capitaux propres, part des minorités	Total capitaux propres consolidés
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
514	- 3	1 845	16 509	2 182	18 691
			166		166
		- 1 845	- 89	- 102	- 191
		- 1 845	77	- 102	- 25
- 1 587	- 10		- 1 597	- 255	- 1 852
		353	353	155	508
- 1 587	- 10	353	- 1 244	- 100	- 1 344
			- 53	234	181
			1	4	5
- 1 074	- 12	353	15 290	2 218	17 508
- 1 074	- 12	353	15 290	2 218	17 508
			1 156		1 156
		- 353	- 114	- 65	- 179
		- 353	1 042	- 65	977
1 063	- 31		1 032	169	1 201
		1 194	1 194	241	1 435
1 063	- 31	1 194	2 226	410	2 636
50			169	582	751
			7	1	8
39	- 43	1 194	18 733	3 146	21 879



NOTES
ANNEXES
AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS

Principes et méthodes comptables

Note 1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

La norme IFRS 8 et la norme IAS 1 révisée en 2007 sont appliquées pour la première fois depuis le 1^{er} janvier 2009. La norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la présentation des états financiers. Les états financiers ont été adaptés pour être conformes à IAS 1.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la norme IFRS 7 amendée est appliquée.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Note 1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

◆ Entité consolidante

Le Groupe Crédit Mutuel CM5 (Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi-Atlantique) est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du code monétaire et financier. Les Caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du Groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en "pyramide inversée".

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité consolidante est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité consolidante à la tête du Groupe est constituée par les entreprises placées sous le même

agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Ainsi, l'entité consolidante est constituée¹ par :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB) et la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA). Organes politiques des trois Groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des Caisses ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA). Au service des Caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du Groupe. Elle centralise les dépôts des Caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.) ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB et FCMMA : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du Groupe.

L'analyse du contrôle de l'entité consolidante est conforme à la norme IAS 27, permettant d'établir des comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

◆ Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées de manière exclusive

Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital ou la majorité des droits de vote, ou le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le Groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint

Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont

1. A compter du 1^{er} janvier 2009 pour la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Des entités sous influence notable

Il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence. Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

◆ **Variations du périmètre**

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Entrées dans le périmètre

– Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (entité consolidante) : Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique, Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique et Caisses adhérentes.

– Groupe Cofidis : C2C, Cofidis Argentine, Cofidis Belgique, Cofidis Espagne, Cofidis France et succursales, Cofidis Italie, Cofidis Participations, Cofidis Portugal, Cofidis République tchèque, Cofidis Roumanie, Cofidis Slovaquie, Creatis, Crefidis, Monabanq.

– Autres : Agence Générale d'Informations Régionales, Banca Popolare di Milano, Carmen Holding, CMCIC Home Loans, CCMCIC Leasing GMBH, Darcy Presse, Delaroché, Documents AP, Est Bourgogne Rhône-Alpes (EBRA), *Gazette Indépendante de Saône-et-Loire*, Groupe Le Progrès, Immocity, Informatique pour la Communication, Jean Bozzi

Communication, *La Tribune*, *Le Bien Public*, *Le Dauphiné Libéré*, *Les Journaux de Saône-et-Loire*, *Lyon Plus*, Presse Diffusion, Promopresse, Publiprint Dauphiné, Publiprint Province n° 1, Rhône-Alpes Diffusion, Rhône-Offset Presse, Royal Automobile Club de Catalogne (Universal Assistencia de Seguros y Reaseguros), SA Lyonnaise de Télévision, SCI 6 Place Joubert, SCI du Palais, SCI Hôtel de Ville, SCI Le Progrès Confluence, Société d'Édition d'hebdo et périodiques locaux.

Sorties du périmètre

Banque Transatlantique Jersey, Elite Opportunities (Liechtenstein) AG, Pargestion 3, Pargestion 5, Ufigestion 3.

◆ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique aux entités sous influence notable.

◆ **Date de clôture**

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

◆ **Élimination des opérations réciproques**

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

◆ Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significative en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le Groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

◆ Ecarts d'acquisition

Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le prix d'acquisition des titres et l'évaluation totale de l'actif, du passif et des passifs éventuels constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit à l'actif, et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en "Variations de valeur des écarts d'acquisition".

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comp-

table, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Note 1.3 Principes et méthodes comptables

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le Groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le Groupe ;
- le Groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion ;
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le Groupe ;
- le Groupe a utilisé l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêt et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance. Les reclassements vers les actifs disponibles à la vente sont également possibles.

Note 1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des

taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt, sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Note 1.3.2 Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières données et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

◆ Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt — ou d'un groupe de prêts — susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales, représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciations et provisions sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciations et provisions sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste "Provisions" pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

◆ Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique "Coût du risque" du compte de résultat.

Note 1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

◆ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au Groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part, les intérêts et, d'autre part, l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

◆ Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Note 1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, "Instruments financiers en juste valeur par résultat", "Actifs financiers détenus jusqu'à maturité" et "Actifs financiers disponibles à la vente".

◆ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des "Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat" comprend :

1. les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :

- a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
- b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
- c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;

2. les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :

- a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
- b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs,
- c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le Groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés en "Actifs et passifs à la juste valeur par résultat" sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur ou valeur de marché

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple, des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multicritère est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Critères de classement et règles de transfert

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie "Prêts et créances" sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle leur impact sur le résultat du Groupe.

◆ Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en "Prêts et créances", ni en "Actifs financiers détenus jusqu'à maturité" ni en "Juste valeur par résultat".

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres "Gains ou pertes latents ou différés", hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique "Coût du risque" et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût, ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente" et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Critères de classement et règles de transfert

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en "Prêts et créances" : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" vers les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances"

d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie "Prêts et créances", les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

◆ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs, auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Dépréciation

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Critères de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu

des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

◆ Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

◆ Dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers en juste valeur par résultat – dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées "sous-jacent" ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories "Couverture de juste valeur" ou "Couverture de flux de trésorerie" selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie "Actifs ou passifs de transaction", même si économiquement ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Instruments financiers en juste valeur par résultat – dérivés – produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthodes sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et/ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux des marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes, et principalement les produits structurés actions mono et multisous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues, sont valorisés en utilisant

des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation tels que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée "*Day one profit*". Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégories :

- a. "Détenus jusqu'à l'échéance", que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b. "Prêts et créances", en cas de modification de l'intention de gestion de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- c. "Disponible à la vente", que dans des cas rares.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégories :

- a. "Détenus jusqu'à l'échéance", en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b. "Prêts et créances", en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie "Disponible à la vente" vers les catégories "Détenus jusqu'à échéance" ou "Prêts et créances" d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant

pas une échéance fixe vers la catégorie "Prêts et créances", les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le Groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture" symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique "Gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat" symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme "hautement efficace" pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instruments de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de surcouverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan, "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux", par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie", alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique "Produits et charges d'intérêts" au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Note 1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes "structurés" peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Note 1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

Note 1.3.7 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est

notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

Note 1.3.8 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques juridiques ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Note 1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

◆ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans épargne-logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan

afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité "opérationnelle" et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

Note 1.3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste "Provisions pour risques et charges". Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste "Charges de personnel".

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories "Cadre/Non-cadre" et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de

démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;

– l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi Fillon, avec un plafonnement maximum à 65 ans ;

– la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le Groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du Groupe ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré, le cas échéant, des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du Groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du Groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme, par exemple, les médailles du travail, le compte épargne-temps...

L'engagement du Groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des Groupes CM5 et CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du Groupe CM5 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre sa retraite. Le total des engagements est de 634 millions d'euros au 31 décembre 2009, couvert par 626 millions d'euros de provisions techniques spéciales et 27 millions d'euros de provisions mathématiques des contrats à prestations définies inscrits au passif du bilan d'ACM Vie SA pour l'ensemble des participants.

Les salariés du Groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA. Le total des engagements est de 223 millions d'euros au 31 décembre 2009, couvert par 238 millions d'euros de provisions techniques spéciales

inscrites au passif du bilan d'ACM Vie SA pour l'ensemble des participants.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de Sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Note 1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités, notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la "compta-

bilité reflet” : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, “l’élément de participation discrétionnaire”, entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres). Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l’actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l’actif, elles figurent dans un poste distinct.

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s’agit notamment des coûts d’acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d’avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d’assurance et de réassurance.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d’actifs ou de passifs liés tels que les frais d’acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée en franchise d’impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l’exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu’il existe une forte probabilité d’attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d’assurance des entités du Groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

Note 1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d’exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d’exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de

la même façon que les immeubles d’exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d’acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d’emprunt encourus lors de la construction ou l’adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c’est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu’une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l’objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l’origine et chacun des composants est amorti selon un plan d’amortissement qui lui est propre. L’approche par composants a été retenue pour les immeubles d’exploitation et de placement.

Le montant amortissable d’une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d’utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n’est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d’utilité attendue du bien pour l’entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d’utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d’exploitation sont comptabilisées sous la rubrique “Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d’exploitation” du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique “Charges des autres activités” du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d’amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

– Terrain aménagements réseaux	15-30 ans
– Constructions - gros œuvre structure	20-80 ans
(en fonction du type d’immeuble concerné)	
– Constructions - équipements	10-40 ans
– Agencements et installations	5-15 ans
– Mobilier et matériel de bureau	5-10 ans
– Matériel de sécurité	3-10 ans
– Matériel roulant	3-5 ans
– Matériel informatique	3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation" du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique "Charges des autres activités" (pour les dotations) et "Produits des autres activités" (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes nets sur autres actifs".

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne "Produits des autres activités" ou "Charges des autres activités".

Note 1.3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

◆ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 1.3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

Note 1.3.16 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans

ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Note 1.3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat".

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat" si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

Note 1.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est

disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique "Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées".

Note 1.3.19 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "Disponibles à la vente" ou en "Juste valeur par résultat",
- de l'appréciation du caractère actif des marchés,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en "Prêts et créances" ou "Détenus jusqu'à l'échéance" pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Note 1.3.20 Normes et interprétations adoptées
par l'Union européenne non encore appliquées

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 27	Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Impact déjà anticipé concernant les dispositions relatives aux variations de participation ne constituant pas une perte de contrôle
IFRS 3R	Regroupement d'entreprises	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Pas d'impact sur le bilan d'ouverture
IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Impact non significatif
IFRIC 12	Accords de concessions de services	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Non concerné
IFRIC 15	Contrats de construction de biens immobiliers	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Non concerné
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Non significatif
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Non concerné
IFRIC 18	Transfert d'actifs provenant de clients	Application obligatoire à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Non concerné

Informations sur les postes de bilan et du compte de résultat (en millions d'euros)

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activités et par zones géographiques

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe le réseau des Caisses de Crédit Mutuel CM5, banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier. S'y ajoute également l'activité de Cofidis depuis mars 2009.
- L'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a. le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b. les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées

pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.

- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.

- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.

- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM, en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

◆ Répartition du bilan par activités

Actif 2009

	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	3 115	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	152	12 885
Instruments dérivés de couverture – Actif	1 085	50
Actifs financiers disponibles à la vente	840	42 448
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 785	11
Prêts et créances sur la clientèle	194 659	261
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	63	7 509
Participations dans les entreprises mises en équivalence	267	262

Passif 2009

	Banque de détail	Assurance
Banques centrales, CCP – Passif	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	78	1
Instruments dérivés de couverture – Passif	2 223	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes envers la clientèle	117 674	48
Dettes représentées par un titre	20 251	0

Actif 2008

	Banque de détail	Assurance
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	4 099	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	192	13 655
Instruments dérivés de couverture – Actif	3 944	51
Actifs financiers disponibles à la vente	1 131	37 685
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 905	0
Prêts et créances sur la clientèle	182 697	392
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	140	6 960
Participations dans les entreprises mises en équivalence	119	223

Passif 2008

	Banque de détail	Assurance
Banques centrales, CCP – Passif	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	104	2 195
Instruments dérivés de couverture – Passif	5 778	0
Dettes envers les établissements de crédit	10 319	0
Dettes envers la clientèle	106 407	82
Dettes représentées par un titre	22 600	0

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Total
4 150	679	0	1 241	9 185
37 738	111	1 682	396	52 963
153	18	0	407	1 713
24 733	5 681	1	2 020	75 723
11 374	5 395	1	104	38 668
17 728	4 760	0	609	218 017
1 522	6	0	(0)	9 101
0	1	0	(14)	517

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Total
0	1 265	0	0	1 265
47 627	94	0	42	47 841
2 004	446	0	96	4 769
40 143	398	0	0	40 542
6 268	13 472	0	12 278	149 740
64 429	50	0	2 611	87 341

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Total
7 909	747	0	3 712	16 467
38 592	185	1 692	3 491	57 807
352	54	0	122	4 523
19 201	6 106	2	7 598	71 723
5 553	6 357	3	5 060	41 877
21 630	4 045	0	781	209 545
308	22	0	2 695	10 125
0	1	0	0	343

Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Total
0	2 319	0	0	2 319
41 971	135	0	3 209	47 614
1 829	382	0	(86)	7 903
47 097	383	(0)	31	57 829
4 785	14 156	0	2 660	128 089
76 136	75	0	2 039	100 850

◆ Répartition du compte de résultat par activités

31 décembre 2009

	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés
Produit net bancaire	7 691	956	1 532
Frais généraux	- 4 712	- 364	- 271
Résultat brut d'exploitation	2 980	593	1 262
Coût du risque	- 1 538	0	- 379
Gains sur autres actifs ¹	22	21	0
Résultat avant impôts	1 464	614	882
Impôt sur les sociétés	- 497	- 165	- 273
Résultat net comptable	967	448	610
Minoritaires			
Résultat net, part du Groupe			

31 décembre 2008 pro-forma

	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés
Produit net bancaire	4 818	781	26
Frais généraux	- 3 242	- 313	- 239
Résultat brut d'exploitation	1 576	468	- 214
Coût du risque	- 421	0	- 530
Gains sur autres actifs ¹	12	17	0
Résultat avant impôts	1 167	485	- 744
Impôt sur les sociétés	- 358	- 95	268
Résultat net comptable	809	390	- 476
Minoritaires			
Résultat net, part du Groupe			

31 décembre 2008 publié

	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés
Produit net bancaire	4 752	781	26
Frais généraux	- 3 250	- 313	- 239
Résultat brut d'exploitation	1 503	468	- 214
Coût du risque	- 421	0	- 530
Gains sur autres actifs ¹	12	17	0
Résultat avant impôts	1 094	485	- 744
Impôt sur les sociétés	- 334	- 95	268
Résultat net comptable	760	390	- 476
Minoritaires			
Résultat net, part du Groupe			

1. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Interactivités	Total
397	49	190	- 694	10 122
- 303	- 28	- 965	694	- 5 949
94	21	- 775		4 174
1	0	- 71		- 1 987
0	0	- 126		- 83
95	21	- 972		2 103
- 24	- 1	293		- 668
70	20	- 680		1 435
				241
				1 194

Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Interactivités	Total
427	112	1	- 439	5 726
- 272	- 38	- 652	439	- 4 317
156	73	- 651		1 409
- 108	1	- 6		- 1 064
0	0	8		37
47	74	- 649		381
- 5	2	316		127
42	77	- 333		509
				155
				353

Banque privée	Capital développement	Structure et holding	Interactivités	Total
427	112	66	- 439	5 726
- 272	- 38	- 644	439	- 4 317
156	73	- 578		1 409
- 108	1	- 6		- 1 064
0	0	8		37
47	74	- 576		381
- 5	2	291		127
42	77	- 285		509
				155
				353

◆ Répartition du bilan par zones géographiques

Actif

31 décembre 2009			
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	5 850	2 280	1 055
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	52 301	285	377
Instruments dérivés de couverture – Actif	1 679	32	3
Actifs financiers disponibles à la vente	68 531	6 306	886
Prêts et créances sur les établissements de crédit	30 201	5 509	2 959
Prêts et créances sur la clientèle	194 568	20 572	2 877
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 096	6	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	94	163	260

Passif

31 décembre 2009			
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Banques centrales, CCP – Passif	0	1 265	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	43 440	4 205	195
Instruments dérivés de couverture – Passif	4 299	465	4
Dettes envers les établissements de crédit	38 461	0	2 081
Dettes envers la clientèle	125 742	23 136	862
Dettes représentées par un titre	70 877	11 413	5 051

◆ Répartition du compte de résultat par zones géographiques

31 décembre 2009			
	France	Europe hors France	Autres pays ¹
Produit net bancaire	7 882	1 926	314
Frais généraux	- 4 650	- 1 231	- 68
Résultat brut d'exploitation	3 232	695	246
Coût du risque	- 946	- 766	- 274
Gains sur autres actifs ²	- 112	- 0	29
Résultat avant impôts	2 173	- 71	1
Résultat net global	1 494	- 30	- 29
Résultat net, part du Groupe	1 242	- 20	- 28

1. USA, Singapour, Tunisie et Maroc.

2. Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31 décembre 2008

Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
9 185	14 799	1 601	68	16 467
52 963	56 873	377	558	57 807
1 713	4 442	81	0	4 523
75 723	63 024	7 144	1 555	71 723
38 668	33 204	6 430	2 243	41 877
218 017	187 856	18 592	3 097	209 545
9 101	9 896	229	0	10 125
517	94	1	248	343

31 décembre 2008

Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
1 265	0	2 319	0	2 319
47 841	42 863	4 392	358	47 614
4 769	7 505	388	11	7 903
40 542	53 522	0	4 306	57 828
149 740	104 946	22 589	553	128 089
87 341	89 454	8 721	2 676	100 850

31 décembre 2008

Total	France	Europe hors France	Autres pays ¹	Total
10 122	5 371	533	- 178	5 726
- 5 949	- 3 967	- 302	- 48	- 4 317
4 174	1 404	231	- 227	1 409
- 1 987	- 799	- 215	- 51	- 1 064
- 83	14	0	23	37
2 103	619	17	- 254	382
1 435	628	23	- 143	509
1 194	457	20	- 124	353

Note 3 Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la commission bancaire, la société mère du Groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE),
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE),
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (FCMIDF),
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB),
- la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA),
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE),

- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA),
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique,
- le Cautionnement Mutuel de l'Habitat (CMH).

	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Réseau bancaire						
Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique	99	94	IG	98	94	IG
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France (BCMI)	100	96	IG	99	95	IG
CIC Banque CIO-BRO	100	89	IG	99	88	IG
CIC Banque Scalbert Dupont-CIN	100	89	IG	99	88	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	92	89	IG	92	88	IG
CIC Est (ex-Société Nancéienne Varin Bernier)	100	89	IG	99	88	IG
CIC Iberbanco (ex-Banco Popular France)	100	96	IG	100	95	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	100	89	IG	99	88	IG
CIC Société Bordelaise (SBCIC)	100	89	IG	99	88	IG
Targobank AG & Co. KGaA (ex-Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA)	100	96	IG	100	95	IG
Filiales du réseau bancaire						
Banque de Tunisie	20	19	ME	20	19	ME
Banca Popolare di Milano	5	4	ME			NC
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	26	26	ME	23	23	ME
CM-CIC Asset Management (ex-Crédit Mutuel Finance)	84	80	IG	82	79	IG
CM-CIC Bail (ex-Bail Equipement)	100	88	IG	99	88	IG
CM-CIC Covered Bonds	100	96	IG	100	95	IG
CM-CIC Epargne salariale (ex-CIC Epargne salariale)	100	89	IG	99	88	IG
CM-CIC Gestion	100	89	IG	99	88	IG
CM-CIC Laviolette Financement	100	89	IG	99	88	IG
CM-CIC Lease	100	92	IG	99	91	IG
CM-CIC Leasing Belgium (ex-CM-CIC Bail Belgium)	100	88	IG	100	88	IG
CM-CIC Leasing GmbH	100	88	IG			NC
Cofidis Argentine	66	22	IG			NC
Cofidis Belgique	100	33	IG			NC
Cofidis Espagne	100	33	IG			NC

	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Cofidis France	100	33	IG			NC
Cofidis Italie	100	33	IG			NC
Cofidis République tchèque	100	33	IG			NC
Cofidis Roumanie	100	33	IG			NC
Cofidis Slovaquie	100	33	IG			NC
Creatis	100	33	IG			NC
Crefidis	100	33	IG			NC
C2C	100	33	IG			NC
Factocic	51	49	IG	50	48	IG
FCT CM-CIC Home loans	100	96	IG			NC
Monabanq	66	22	IG			NC
Saint-Pierre SNC	100	89	IG	100	88	IG
SCI La Tréflière	100	98	IG	100	97	IG
Sofim	100	89	IG	99	88	IG
SOFEMO – Société Fédérative Européenne de Monétique et de Financement	100	93	IG	99	93	IG
Targo Dienstleistungs GmbH (Citicorp Dienstleistungs GmbH)	100	96	IG	100	95	IG
Targo Finanzberatung GmbH (ex-Citi Finanzberatung GmbH)	100	96	IG	100	95	IG
Banques de financement et activités de marché						
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	96	96	IG	95	95	IG
Cigogne Management	100	92	IG	100	91	IG
CM-CIC Securities	100	89	IG	99	88	IG
Ventadour Investissement	100	96	IG	99	95	IG
Banque privée						
Agefor SA Genève	70	62	IG	70	62	IG
Alternative gestion SA Genève	45	55	ME	45	55	ME
Banque de Luxembourg	100	91	IG	100	90	IG
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	53	47	IG	53	47	IG
Banque Pasche Monaco SAM	100	89	IG	100	88	IG
Banque Transatlantique	100	89	IG	99	88	IG
Banque Transatlantique Belgium	100	87	IG	100	86	IG
Banque Transatlantique Jersey			NC	100	88	IG
Banque Transatlantique Luxembourg (ex-Mutual Bank Luxembourg)	90	85	IG	90	84	IG
BLC gestion	100	89	IG	99	88	IG
Calypso Management Company	70	62	IG	70	62	IG
CIC Private Banking - Banque Pasche	100	89	IG	99	88	IG
CIC Suisse (ex-Banque CIAL Suisse)	100	89	IG	100	88	IG
Dubly-Douilhet	63	56	IG	62	55	IG
Elite Opportunities (Liechtenstein) AG			NC	100	88	IG
GPK Finance	89	79	IG	87	77	IG
LRM Advisory SA	70	62	IG	70	62	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	100	89	IG	100	88	IG
Pasche Finance SA Fribourg	100	89	IG	100	88	IG
Pasche Fund Management Ltd	100	89	IG	100	88	IG
Pasche International Holding Ltd	100	89	IG	100	88	IG
Pasche SA Montevideo	100	89	IG	100	88	IG
Serficom Family Office Inc	100	89	IG	100	88	IG
Serficom Family Office Ltda Rio	52	46	IG	51	45	IG
Serficom Family Office SA	100	89	IG	100	88	IG
Serficom Investment Consulting (Shanghai)	100	89	IG	100	88	IG
Serficom Maroc SARL	100	89	IG	100	88	IG
Transatlantique Finance	100	89	IG	99	88	IG
Valeroso Management Ltd	45	55	ME	45	55	ME

31 décembre 2009

31 décembre 2008

	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Capital développement						
CIC Banque de Vizille	98	87	IG	97	86	IG
CIC Finance	100	89	IG	99	88	IG
CIC Investissement (ex-CIC Capital Développement)	100	89	IG	99	88	IG
CIC Investissement Alsace (ex-Finances et Stratégies)	100	89	IG	100	88	IG
CIC Investissement Est (ex-SNVB Participations)	100	89	IG	100	88	IG
CIC Investissement Nord (ex-CIC Régions Expansion)	100	89	IG	100	88	IG
CIC Vizille Participation (ex-CIC Lyonnaise de Participations)	100	88	IG	100	87	IG
Financière Voltaire	100	89	IG	80	70	IG
Institut de Participations de l'Ouest (IPO)	100	89	IG	80	70	IG
IPO Ingénierie	100	89	IG	80	70	IG
Sudinnova	57	50	IG	50	43	IG
Vizille Capital Finance	100	87	IG	99	86	IG
Vizille Capital Innovation	100	87	IG	100	86	IG

Structure et logistique

Adepi	100	89	IG	100	88	IG
Carmen Holding Investissement	67	64	IG			NC
CIC Migrations	100	89	IG	100	88	IG
CIC Participations	100	89	IG	99	88	IG
Cicor	100	89	IG	100	88	IG
Cicoval	100	89	IG	100	88	IG
CM Akquisitions	100	96	IG	100	95	IG
CM-CIC Services	100	100	IG	100	100	IG
CMCP – Crédit Mutuel Cartes de Paiement	50	49	IG	50	48	IG
Cofidis Participations	51	33	IG			NC
Est Bourgogne Rhône-Alpes (EBRA)	100	96	IG			NC
Efsa	100	89	IG	100	88	IG
Euro-Information	73	71	IG	75	73	IG
Euro-Information Développement	100	71	IG	99	73	IG
EIP (ex - GTOCM)	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	100	89	IG	100	88	IG
Gestunion 2	100	89	IG	100	88	IG
Gestunion 3	100	89	IG	100	88	IG
Gestunion 4	100	89	IG	100	88	IG
Impex Finance	100	89	IG	100	88	IG
Marsovalor	100	89	IG	100	88	IG
NRJ Mobile	90	64	IG	90	65	IG
Pargestion 2	100	89	IG	100	88	IG
Pargestion 3			NC	100	88	IG
Pargestion 4	100	89	IG	100	88	IG
Pargestion 5			NC	100	88	IG
Placinvest	100	89	IG	99	88	IG
Sofiholding 2	100	89	IG	100	88	IG
Sofiholding 3	100	89	IG	100	88	IG
Sofiholding 4	100	89	IG	100	88	IG
Sofinaction	100	89	IG	100	88	IG
Targo Akademie (ex-Citicorp Akademie GmbH)	100	96	IG	100	95	IG
Targo Deutschland GmbH (ex-Citicorp Deutschland GmbH)	100	96	IG	100	95	IG
Targo IT Consulting GmbH (ex-Citigroup IT Consulting GmbH)	100	96	IG	100	95	IG
Targo Management AG (ex-Citicorp Management AG)	100	96	IG	100	95	IG
Targo Realty Services GmbH (ex-Citigroup Realty Services GmbH)	100	96	IG	100	95	IG
Ufigestion 2	100	89	IG	100	88	IG
Ufigestion 3			NC	100	88	IG
Ugépar Service	100	89	IG	100	88	IG
Valimar 2	100	89	IG	100	88	IG

	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ¹
Valimar 4	100	89	IG	100	88	IG
VTP 1	100	89	IG	99	88	IG
VTP 5	100	89	IG	100	88	IG

Sociétés d'assurance

ACM IARD	96	70	IG	96	67	IG
ACM Nord IARD	49	35	ME	49	34	ME
ACM Vie	100	72	IG	100	70	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	100	100	IG	100	100	IG
Astree	30	22	ME	30	21	ME
Euro Protection Services	100	72	IG	100	70	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	100	72	IG	75	70	IG
ICM Life	100	70	IG	100	70	IG
ICM Ré	100	72	IG	100	67	IG
Immobilière ACM	100	100	IG	100	70	IG
MTRL	100	72	IG	100	100	IG
Partners	100	72	IG	100	70	IG
Procourtage	100	72	IG	100	70	IG
RMA Watanya	20	14	ME	20	14	ME
Serenis Assurances (ex-Assurances du Sud)	100	72	IG	100	70	IG
Serenis Vie (ex-Télévie)	100	72	IG	100	70	IG
Royal Automobile Club de Catalogne	49	35	ME			NC

Autres sociétés

ACM GIE	100	72	IG	100	70	IG
ACM Services	100	72	IG	100	70	IG
Agence Générale d'informations régionales	100	96	IG			NC
Darcy presse	100	95	IG			NC
Documents AP	100	96	IG			NC
Groupe Le Progrès	100	96	IG			NC
Immocity	100	96	IG			NC
Information pour la communication	50	48	IG			NC
Jean Bozzi Communication	100	96	IG			NC
La Gazette indépendante de Saône-et-Loire	100	96	IG			NC
La Tribune	100	96	IG			NC
Le Bien Public	100	96	IG			NC
Le Dauphiné Libéré	100	96	IG			NC
Les Journaux de Saône-et-Loire	100	96	IG			NC
Lyon Plus	100	96	IG			NC
Lyonnaise de Télévision	60	57	IG			NC
Massena Property	100	72	IG	100	70	IG
Massimob	100	70	IG	100	67	IG
Presse Diffusion	100	96	IG			NC
Promopresse	100	96	IG			NC
Publiprint Dauphiné	100	96	IG			NC
Publiprint province n° 1	100	96	IG			NC
Rhône Offset Presse	100	96	IG			NC
SCI ADS	100	72	IG	100	69	IG
SCI du Palais	100	96	IG			NC
SCI Hôtel de Ville	100	96	IG			NC
SCI Le Progrès Confluence	30	29	ME			NC
SCI 6 Place Joubert	100	96	IG			NC
SNC Foncière Massena	77	55	IG	83	58	IG
Société d'Édition des hebdomadaires et périodiques locaux	100	95	IG			NC

1. Méthode :

IG = Intégration globale

IP = Intégration proportionnelle

ME = Mise en équivalence

NC = Non consolidée

FU = Fusionnée

Note 4

Banques centrales, CCP Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Caisse, banques centrales		
Banques centrales	8 322	15 702
dont réserves obligatoires	3 233	3 289
Caisse	863	765
Total	9 185	16 467
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel ¹	12 481	11 521
Autres comptes ordinaires	2 877	2 809
Prêts	6 779	4 394
Autres créances	8 454	13 282
Titres non cotés sur un marché actif	5 881	8 788
Pensions	855	739
Créances dépréciées sur base individuelle	1 506	348
Créances rattachées	357	313
Provisions pour dépréciation	- 520	- 316
Total	38 668	41 877

1. Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu).

◆ Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Banques centrales	1 265	2 319
Autres comptes ordinaires	2 045	1 468
Emprunts	34 164	51 884
Autres dettes	2 316	2 563
Pensions	1 929	1 707
Dettes rattachées	88	207
Total	41 807	60 148

Note 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	19 302	15 328	34 629	19 974	17 961	37 935
– Effets publics	4 754	88	4 843	4 273	167	4 441
– Obligations et autres titres à revenu fixe	12 307	3 749	16 056	15 356	8 551	23 907
Cotés	12 307	3 680	15 987	15 350	6 849	22 198
Non cotés	0	69	69	6	1 702	1 709
– Actions et autres titres à revenu variable	2 241	11 490	13 731	345	9 242	9 587
Cotés	2 241	9 979	12 219	345	7 785	8 130
Non cotés	0	1 511	1 511	0	1 457	1 457
Instruments dérivés de transaction	3 358	0	3 358	7 844	0	7 844
Autres actifs financiers		14 975	14 975		12 028	12 028
– dont pensions		14 974	14 974		12 028	12 028
Total	22 660	30 303	52 963	27 818	29 989	57 807

Note 5a Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 786	14 275
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	38 055	33 339
Total	47 841	47 614

Note 5b Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Vente à découvert de titres	4 168	3 567
– Obligations et autres titres à revenu fixe	3 496	3 316
– Actions et autres titres à revenu variable	673	252
Instruments dérivés de transaction	5 276	7 518
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	342	3 189
Total	9 786	14 275

Note 5c Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
Titres émis	3 670	3 668	2	3 715	3 701	14
Dettes interbancaires	27 193	27 175	18	28 561	26 295	2 266
Dettes envers la clientèle	7 192	7 192	0	1 063	1 062	1
Total	38 055	38 035	20	33 339	31 058	2281

Note 5d Hiérarchie de la juste valeur

31 décembre 2009				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	69 866	3 305	2 553	75 724
– Effets publics et valeurs assimilées	15 447	0	0	15 447
– Obligations et autres titres à revenu fixe	47 321	2 950	1 419	51 690
– Actions et autres titres à revenu variable	5 926	0	0	5 926
– Participations et ATDLT	1 159	305	413	1 877
– Parts entreprises liées	0	50	734	784
Transaction / Juste valeur sur option	28 547	22 301	2 114	52 962
– Effets publics et valeurs assimilées, transaction	4 657	97	0	4 754
– Effets publics et valeurs assimilées, juste valeur sur option	88	0	0	88
– Obligations et autres titres à revenu fixe, transaction	8 313	3 554	440	12 307
– Obligations et autres titres à revenu fixe, juste valeur sur option	2 967	765	17	3 749
– Actions et autres titres à revenu variable, transaction	2 225	0	16	2 241
– Actions et autres titres à revenu variable, juste valeur sur option	9 954	0	1 536	11 490
– Prêts et créances sur établissements de crédit, juste valeur sur option	0	7 363	0	7 363
– Prêts et créances sur la clientèle, juste valeur sur option	0	7 612	0	7 612
– Dérivés et autres actifs financiers, transaction	281	2 910	167	3 358
Instruments dérivés de couverture	2	1 710	1	1 713
Total	98 340	27 316	4 743	130 399
Passifs financiers				
Transaction / Juste valeur sur option	4 617	43 200	24	47 841
– Dettes envers les établissements de crédit, Juste valeur sur option	0	27 193	0	27 193
– Dettes envers la clientèle, Juste valeur sur option	0	7 192	0	7 192
– Dettes représentées par un titre, Juste valeur sur option	0	3 670	0	3 670
– Dérivés et autres passifs financiers, Transaction	4 617	5 145	24	9 786
Instruments dérivés de couverture	52	4 687	30	4 769
Total	4 669	47 887	54	52 610

Il existe trois niveaux de juste valeur des instrument financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou directement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Détail du niveau 3

	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable Juste valeur sur option	1 541	102	- 87	24	- 44	1 536

Note 6 Instruments dérivés de couverture

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)	2	26	2	18
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	1 712	4 743	4 521	7 885
Total	1 713	4 769	4 523	7 903

Note 6a Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur 31 décembre 2009	Juste valeur 31 décembre 2008	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
Actifs financiers	547	477	69
Passifs financiers	- 1 782	- 1 376	- 406

Note 6b Analyse des instruments dérivés

	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
– Swaps	352 929	1 967	4 138	411 525	6 192	6 436
– Autres contrats fermes	13 486	24	1	26 281	120	19
– Options et instruments conditionnels	60 927	458	438	51 436	720	255
Instrument de change						
– Swaps		21	43		76	100
– Autres contrats fermes	231	147	123	205	365	334
– Options et instruments conditionnels	14 769	157	158	11 574	182	180
Autres que taux et change						
– Swaps	23 699	289	230	29 322	27	24
– Autres contrats fermes	6 045	0	3	3 937	0	11
– Options et instruments conditionnels	14 376	296	142	4 538	162	160
Sous-total	486 462	3 358	5 276	538 818	7 844	7 518
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
– Swaps	72 375	1 659	4 743	54 118	4 464	7 885
– Options et instruments conditionnels	14	53	0	15	57	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
– Swaps	86	0	26	86	2	18
– Options et instruments conditionnels	0	1	0	0	0	0
Sous-total	72 474	1 713	4 769	54 219	4 523	7 903
Total	558 937	5 072	10 045	593 036	12 366	15 421

Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Effets publics	15 270	14 527
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 557	49 891
– Cotés	51 116	49 391
– Non cotés	441	499
Actions et autres titres à revenu variable	5 961	4 655
– Cotés	5 692	4 512
– Non cotés	269	143
Titres immobilisés	2 622	2 336
– Titres de participations	1 455	1 338
– Autres titres détenus à long terme	421	402
– Parts dans les entreprises liées	746	595
– Titres prêtés	0	0
– Avances comptes courants SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	313	315
Total¹	75 723	71 723
<i>Dont plus/moins-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	- 418	- 1 405
<i>Dont plus/moins-values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	475	180
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	- 92	- 118
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	- 1 706	- 1 437

◆ Liste des principales participations non consolidées

		Pourcentage détenu	Capitaux propres	Total bilan	Produit net bancaire ou chiffre d'affaires	Résultat
Banca di Legnano ¹	Non coté	< 10 %	1 217	4 616	ND	67
BMCE Bank	Coté	< 5 %	733	13 341	534	127
Crédit Logement	Non coté	< 5 %	1 430	11 671	169	85
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 20 %	182	38 525	8	4
Foncière des Régions	Coté	< 5 %	5 797	17 447	1 094	- 832
Républicain Lorrain	Non coté	100 %	65	89	82	- 2
Veolia	Coté	< 5 %	9 532	49 126	36 206	709

1. La Banca di Legnano est détenue à 93,51 % par BPM.

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2008.

Note 8 Prêts et créances sur la clientèle

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Créances saines	206 666	200 612
Créances commerciales	3 964	5 026
Autres concours à la clientèle	201 838	194 698
– crédits à l'habitat	107 040	102 451
– autres concours et créances diverses dont pensions	94 797	92 247
Créances rattachées	507	548
Titres non cotés sur un marché actif	358	340
Créances d'assurance et réassurance	156	182
Créances dépréciées sur base individuelle	10 360	6 628
Créances brutes	217 183	207 422
Provisions individuelles	- 6 117	- 4 197
Provisions collectives	- 398	- 544
Sous-total 1	210 668	202 680
Location financement (investissement net)	7 458	6 950
Mobilier	4 897	4 769
Immobilier	2 412	2 067
Créances dépréciées sur base individuelle	149	114
Provisions pour dépréciation	- 109	- 85
Sous-total 2	7 349	6 865
Total¹	218 017	209 545
dont prêts participatifs	8	2
dont prêts subordonnés	171	153

1. Dont 7 798 millions d'euros au 31 décembre 2009 suite à l'entrée du groupe Cofidis, et 3 149 millions d'euros pour le Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

◆ Opérations de location financement avec la clientèle

	31 décembre 2008	Acquisition	Cession	Autres	31 décembre 2009
Valeur brute comptable	6 950	1 228	- 730	10	7 458
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 85	- 40	16	0	- 109
Valeur nette comptable	6 865	1 188	- 714	10	7 349

◆ Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 320	3 992	1 332	7 644
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 138	3 779	1 317	7 234
Produits financiers non acquis	182	213	15	410

Note 8a **Dettes envers la clientèle**

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes d'épargne à régime spécial	57 369	49 826
– à vue	35 685	33 236
– à terme	21 684	16 591
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	32	41
Sous-total	57 402	49 867
Comptes à vue	49 886	43 265
Comptes et emprunts à terme	39 744	33 806
Pensions	1 876	326
Dettes rattachées	785	743
Dettes d'assurance et de réassurance	48	82
Sous-total	92 339	78 223
Total¹	149 740	128 089

1. Dont 2 526 millions d'euros au 31 décembre 2009 suite à l'entrée du Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

Note 9 **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres	9 082	10 135
– Effets publics	0	135
– Obligations et autres titres à revenu fixe	9 082	10 000
Cotés	9 066	8 562
Non cotés	16	1 439
Créances rattachées	20	88
Total brut	9 102	10 223
<i>Dont actifs dépréciés</i>	<i>1</i>	<i>101</i>
Provisions pour dépréciations	- 1	- 98
Total net	9 101	10 125

Note 10 **Variation des dépréciations**

	31 décembre 2008	Dotation	Reprise	Autres ¹	31 décembre 2009
Prêts et créances établissements de crédit	- 316	- 221	8	8	- 520
Prêts et créances sur la clientèle	- 4 827	- 2 064	996	- 730	- 6 624
Titres en AFS "disponibles à la vente"	- 1 555	- 427	148	36	- 1 798
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	- 98	- 1	102	- 3	- 1
Total	- 6 796	- 2 712	1 254	- 688	- 8 942

1. Dont - 972 millions d'euros suite à l'entrée du groupe Cofidis.

Au 31 décembre 2009, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élevaient à 6 624 millions d'euros (contre 4 827 millions d'euros fin 2008), dont 263 millions d'euros de provisions collectives. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 971 millions d'euros (contre 988 millions d'euros fin 2008) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 5 146 millions d'euros (contre 2 987 millions d'euros fin 2008).

Note 11 Instruments financiers, reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le Groupe a transféré au 1^{er} juillet 2008 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros), et 6,5 milliards d'euros du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables (5,9 milliards d'euros) et vers le portefeuille HTM (0,6 milliard d'euros). Aucun transfert n'a été effectué en 2009.

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	6 862	6 558	8 495	7 767
Portefeuille AFS	13 590	13 590	15 436	15 435

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Profits/pertes qui auraient été comptabilisés en résultat à la juste valeur si les actifs n'avaient pas été reclassés	1 468	- 969
Gains/pertes latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	- 811	271
Profits/pertes passés en résultat (produit net bancaire et coût du risque) liés aux actifs reclassés	- 410	- 35

Note 12 Note sur les expositions liées à la crise financière

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière. Les portefeuilles ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

◆ Expositions RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*)

	31 décembre 2009		31 décembre 2008
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
Trading	1 067	1 080	1 169
Available For Sale	1 959	2 028	2 814
Loans	2 361	2 932	3 131
Total	5 387	6 040	7 114

Expositions RMBS émis aux USA

	31 décembre 2009		31 décembre 2008
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
Détail par origination			
Origination 2005 et avant	529	633	710
Origination 2006	716	990	1 244
Origination 2007	722	886	1 115
Origination depuis 2008	115	121	54
Total	2 082	2 630	3 122

Détail par notation

Agencies	697	687	1 227
AAA	93	101	472
AA	41	55	49
A	7	10	69
BBB	18	28	422
BB	31	34	101
Inférieur ou égal à B	1 195	1 715	782
Total	2 082	2 630	3 122

Garanties reçues d'entreprises d'assurance "monoliners" sur les RMBS USA

	31 décembre 2009		31 décembre 2008
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
Ambac	22	22	34
MBIA	4	5	7
FGIC	35	46	23
Total	61	73	64

◆ Expositions CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*)

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur comptable		Valeur comptable	
Détail par zone géographique				
France		1		1
Europe hors France		79		129
USA		0		0
Autres		118		201
Total		198		331
Trading		14		54
AFS		177		270
Loans		7		7
Total		198		331

◆ Expositions sur ABS

Expositions sur CLO / CDO

CDO non couverts par CDS (*Credit Default Swaps*)

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable	
Trading				
Available for sale	33	39		54
Loans	1 773	1 775		1 695
Total	1 806	1 814		1 749

Détail par zone géographique CDO non couverts par CDS (*Credit Default Swaps*)

Europe hors France	801	803		484
USA	62	62		354
Autres	943	949		911
Total	1 806	1 814		1 749

Détail par notation

AAA	1 434	1 438		1 693
AA	322	322		45
Autres	50	54		11
Total	1 806	1 814		1 749

Expositions sur autres ABS

	31 décembre 2009		31 décembre 2008
	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
Trading	689	702	1 031
Available for sale	528	534	774
Loans	315	325	443
Total	1 532	1 561	2 248

Détail par zone géographique

France	559	562	550
Europe hors France	903	928	1 578
USA			
Autres	70	71	110
Total	1 532	1 561	2 238

Détail par notation

AAA	1 180	1 197	1 827
AA	148	159	172
A	13	13	87
BBB	191	192	152
BB	0		
Inférieur ou égal	0		
Non noté	0		
Total	1 532	1 561	2 238

Expositions couvertes par des CDS

Au 31 décembre 2009, l'encours des ABS couverts par des CDS s'élève à 953 millions d'euros.

◆ Expositions des LBO (*leverage buy-out*)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	Valeur comptable	Valeur comptable
Détail par zone géographique des structures de financement dédiées		
France	1 371	1 546
Europe hors France	494	572
USA	140	228
Autres	50	46
Total	2 055	2 392

Détail par secteur des structures de financement dédiées en pourcentage

	31 décembre 2009
	Valeur comptable
Biens et services industriels	22
Santé	13
Voyages et loisirs	11
Construction	11
Transport industriel	10
Télécommunications	6
Médias	6
Distribution	5
Autres < 4 %	16
Total	100

◆ Opérations avec des véhicules ad hoc

Au 31 décembre 2009, les lignes de liquidité accordées à 3 fonds communs de créances représentent 298 millions d'euros.

Note 13 Impôts courants

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actif (par résultat)	1 078	1 095
Passif (par résultat)	395	280

Note 13a Impôts différés

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actif (par résultat)	960	911
Actif (par capitaux propres)	372	716
Passif (par résultat)	939	879
Passif (par capitaux propres)	187	13

◆ Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
– Plus ou moins-values différées sur titres disponibles à la vente	372	187	716	13
– Dépréciations	344		222	
– Réserve latente de location financement		69		27
– Résultats des sociétés transparentes		3		11
– Réévaluation des instruments financiers	735	345	386	582
– Charges à payer et produits à recevoir	92	748	69	4
– Déficit fiscal ^{1 2}	302		514	
– Activité d'assurance	112	371	116	350
– Autres décalages temporaires	100	129	157	459
Compensation	- 725	- 725	- 553	- 553
Total des actifs et passifs d'impôts différés	1 333	1 126	1 627	893

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43 % et correspond au taux normal d'impôt.

1. Dont concernant les USA : 220 millions d'euros en 2009 et 262 millions d'euros pour l'exercice 2008.

2. Les déficits fiscaux sont sources d'actifs d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée.

Note 14a Comptes de régularisation et actifs divers

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	612	563
Comptes d'ajustement sur devises	413	87
Produits à recevoir	422	505
Comptes de régularisation divers	2 365	2 887
Sous-total	3 811	4 042
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	163	193
Débiteurs divers ¹	12 165	11 454
Stocks et assimilés	33	17
Autres emplois divers	- 10	- 4
Sous-total	12 352	11 660
Autres actifs d'assurance		
Autres	331	357
Sous-total	331	357
Total	16 495	16 059

Note 14b Comptes de régularisation et passifs divers

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	698	188
Comptes d'ajustement sur devises	596	1 684
Charges à payer	735	687
Comptes de régularisation divers	6 821	8 348
Sous-total	8 849	10 906
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	151	231
Versements restant à effectuer sur titres	114	107
Créditeurs divers	2 946	3 141
Sous-total	3 211	3 480
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	133	126
Autres	0	0
Sous-total	133	126
Total	12 193	14 511

Note 15 Participation dans les entreprises mises en équivalence
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat
ACM Nord	17	3	17	1
Alternative gestion SA Genève	1	0	1	NS
Astree Assurance	16	2	13	2
Banca Popolare di Milano ¹	131	9		
Banque de Tunisie	46	8	42	6,48
CCCM	90	4	77	1
RMA Watanaya	198	19	194	14
Royal Automobile Club de Catalogne ¹	31	1		
Valeroso Management Ltd	0	0	0	0
Filiales du sous-groupe EBRA ¹	- 14	- 16		
Total	517	31	343	25

1. Sociétés consolidées à partir du 1^{er} janvier 2009.

Note 16 Immeubles de placement

	31 décembre 2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 décembre 2009
Coût historique	1 070	194	- 2	2	1 264
Amortissement et dépréciation	- 126	- 15	0	0	- 141
Montant net	944	179	- 1	2	1 123

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 1 389 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Note 17 Immobilisations corporelles

	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres variations	Montant en fin d'exercice
Coût historique					
Terrains d'exploitation	393	32	1	13	438
Constructions d'exploitation	3 131	247	- 69	142	3 450
Autres immobilisations corporelles	1 762	253	- 165	174	2 025
Total	5 287	532	- 233	328	5 914
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	- 1	- 1
Constructions d'exploitation	- 1 502	- 163	38	- 69	- 1 696
Autres immobilisations corporelles	- 1 277	- 206	103	- 56	- 1 436
Total	- 2 779	- 369	141	- 126	- 3 133
Montant net	2 508	162	- 92	203	2 781
Dont immeubles loués en location financement					
Terrains d'exploitation	49	2	0	0	51
Constructions d'exploitation	96	13	0	0	109
Total	145	15	0	0	160

Note 17a Immobilisations incorporelles

	Montant en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Autres variations ¹	Montant en fin d'exercice
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	9	2	- 1	2	12
Immobilisations acquises	846	134	- 25	408	1 363
– logiciels	97	38	- 3	288	420
– autres	749	96	- 22	119	943
Total	855	136	- 26	410	1 375
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne					
Immobilisations acquises	- 308	- 91	18	- 25	- 405
– logiciels	- 74	- 44	3	- 25	- 140
– autres	- 234	- 47	16	0	- 266
Total	- 308	- 91	18	- 25	- 405
Montant net	547	46	- 8	385	969

1. Dont 390 millions d'euros suite à l'entrée du groupe Cofidis.

Note 18 **Ecart d'acquisition**

	31 décembre 2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 décembre 2009
Ecart d'acquisition brut	3 557	691	- 39		4 209
Dépréciations	0			- 124	- 124
Ecart d'acquisition net	3 557	691	- 39	- 124	4 085

Filiales	Valeur de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2008	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Valeur de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2009
Banca Popolare di Milano		41			41
Banque du Luxembourg	13				13
Banque Transatlantique	5	1			6
CIC Iberbanco	15				15
CIC Private Banking - Banque Pasche	44				43
Cofidis Participations		389			389
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497				497
GPK Finance	5				5
IPO	21				21
Monabanq		17			17
NRJ Mobile	78				78
Targobank	2 800		- 39		2 760
Autres	79	243		- 124	198
Total	3 557	691	- 39	- 124	4 085

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une revue en fin d'exercice afin de contrôler s'il y a lieu de procéder à des dépréciations définitives. Cette revue consiste selon les situations :

- à vérifier que la valeur de transaction la plus récente est au-dessus de la valeur comptable, ou
- à vérifier que les hypothèses de valorisation utilisées lors de l'acquisition sont toujours d'actualité.

Le Groupe a pris le contrôle du groupe Cofidis Participations courant mars 2009. Cette opération a été effectuée par l'acquisition de 51 % de Cofidis Participations par une société holding commune (Carmen holding investissement) contrôlée à 67 % par la BFCM et à 33 % par 3 Suisses International (3SI). Il est rappelé que les accords prévoient l'éventualité que BFCM porte sa participation à 67 % du capital et des droits de vote de Cofidis Participations d'ici à 2016 à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. L'écart d'acquisition constaté à ce titre dans les comptes consolidés est le suivant (en millions d'euros) :

Prix et frais d'acquisition	663
Juste valeur des actifs et des passifs acquis	274
Ecart d'acquisition	389

Note 19 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Bons de caisse	406	266
TMI & TCN	56 475	69 969
Emprunts obligataires	29 898	29 764
Dettes rattachées	562	851
Total	87 341	100 850

Note 20 Provisions techniques des contrats d'assurance

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Vie	53 215	49 090
Non vie	1 945	1 969
Unités de compte	6 090	4 667
Autres	196	198
Total	61 445	55 924

Note 21 Provisions pour risques et charges

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde de clôture
Provisions pour engagements de retraite	121	90	- 7	- 59	30	176
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière ¹	34	75	-5	- 49	3	63
Compléments de retraite	54	5	-1	- 5	12	66
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	25	7	0	- 3	8	37
Sous-total comptabilisé	113	87	-6	- 57	23	166
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du Groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite ² <i>Juste valeur des actifs</i>	8	3	0	- 1	0	10
Sous-total comptabilisé	8	3	0	- 1	0	10
Provisions pour risques	382	138	- 40	- 51	- 18	411
Sur engagements par signature	125	70	- 10	- 41	1	145
Sur engagements de financement et de garantie	0	1	0	0	0	1
Sur risques pays	0	0	0	0	2	2
Provisions pour impôt	131	23	- 18	- 1	2	137
Provisions pour litiges	79	24	- 2	- 4	- 21	76
Provisions pour risques sur créances diverses	46	20	- 10	- 5	- 2	49
Autres provisions pour risques de contrepartie	1	0	0	0	0	1
Autres provisions	414	209	- 8	- 46	31	600
Provisions pour épargne-logement	148	7	- 2	-7	3	149
Provisions pour éventualités diverses	173	114	- 6	- 35	8	254
Autres provisions	93	88		- 4	20	197
Total	918	437	- 55	- 156	42	1 187

1. La provision pour indemnités de fin de carrière est pour les banques françaises égale à la différence entre l'engagement total et le montant assuré auprès des compagnies d'assurances. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel. Depuis cet exercice, l'indemnité de fin de carrière est celle prévue par l'accord AFB lors du départ en retraite à l'initiative du salarié et le principe du corridor n'est plus appliqué.
2. Depuis cet exercice, les trois anciennes Caisses du Groupe CIC ont été fusionnées et la nouvelle entité a été transformée en IGRS, de sorte qu'il n'existe plus d'insuffisance de réserve pour cet organisme. Les provisions qui subsistent concernent les entités étrangères.

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2003-R01 du conseil national de la comptabilité. A partir de cet exercice, le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations LT émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir des indices Iboxx ou Itraxx, soit au 31 décembre 2009, un taux d'actualisation de 5 %. L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires.

◆ Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Encours des plans d'épargne-logement		
Ancienneté comprise entre 0 et 4 ans	1 791	1 344
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4 588	5 117
Ancienneté supérieure à 10 ans	4 394	4 623
Total	10 773	11 084
Encours de comptes d'épargne-logement	2 322	2 073
Total des comptes et plans d'épargne-logement	13 095	13 157

Prêts d'épargne-logement

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	829	744

Provisions d'épargne-logement

	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	40	8	0	48
Sur plans d'épargne-logement	84	(10)	0	74
Sur prêts d'épargne-logement	22	4	0	26
Total	146	2	0	148

Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne-logement

	Ouverture	Clôture
Ancienneté comprise entre 0 et 4 ans	75	44
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	3	0
Ancienneté supérieure à 10 ans	6	30
Total	84	74

Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans épargne-logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation),
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La stabilité des provisions pour risques observée pour cet exercice est principalement due à la compensation de deux effets (baisse de la provision suite à l'ajustement de la marge sur les dépôts mais hausse de la provision due à l'augmentation des scénarios de taux futurs anticipés (déterminés par un modèle de taux Cox–Ingersoll–Ross)).

Note 22 Dettes subordonnées

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dettes subordonnées	4 284	4 290
Emprunts participatifs	156	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 695	2 743
Autres dettes	127	0
Dettes rattachées	94	108
Total	6 357	7 297

◆ Principales dettes subordonnées

	Type
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
CIC	Participatif
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR

1. Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

2. Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28 mai 1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

3. Taux Euribor 3 mois + 25 points de base.

4. Taux Euribor 3 mois + 665 points de base.

Le TSS de 1 036 millions d'euros souscrit par la SPPE le 11 décembre 2008 dans le cadre du financement de l'économie lié à la crise financière a été remboursé par la BFCM en 2009.

Note 23 Capitaux propres – part du Groupe (hors gains ou pertes latents ou différés)

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capital et réserves liées au capital	4 918	3 703
– Capital	4 918	3 697
– Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	0	6
Réserves consolidées	12 626	12 320
– Réserves réglementées	6	6
– Réserves de conversion	- 36	- 43
– Autres réserves (dont effets liés à la première application)	12 595	12 365
– Report à nouveau	59	- 9
Résultat de l'exercice	1 194	353
Sous-total	18 738	16 376

Date d'émission	Montant à l'émission	Montant en fin d'exercice	Taux	Echéance
29 juin 2001	50 millions d'euros	50 millions d'euros	5,40	29 juin 2011
19 juillet 2001	700 millions d'euros	700 millions d'euros	6,50	19 juillet 2013
30 septembre 2003	800 millions d'euros	800 millions d'euros	5,00	30 septembre 2015
28 mai 1985	137 millions d'euros	137 millions d'euros	¹	²
	1 600 millions d'euros	1 600 millions d'euros		indéterminé
19 décembre 2006	1 000 millions d'euros	1 000 millions d'euros	³	19 décembre 2016
18 décembre 2007	300 millions d'euros	300 millions d'euros	5,10	18 décembre 2015
16 juin 2008	300 millions d'euros	300 millions d'euros	5,50	16 juin 2016
17 octobre 2008	147 millions d'euros	147 millions d'euros	⁴	indéterminé
16 décembre 2008	500 millions d'euros	500 millions d'euros	6,10	16 décembre 2016

◆ Capital des Caisses de Crédit Mutuel

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles,
- de parts B négociables,
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des Caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 35 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé. Si cette limite était atteinte, le remboursement des parts sociales serait suspendu.

Le régime des rachats des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1^{er} janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois ;

– les parts souscrites à partir du 1^{er} janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La Caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

D'autre part, la Caisse de Crédit Mutuel "Cautionnement Mutuel de l'Habitat", société de caution mutuelle de crédits, émet depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires, dites "part P". La souscription de parts P est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Groupe Centre Est Europe.

Au 31 décembre 2009, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 130,1 millions d'euros au titre des parts A, contre 121,2 millions d'euros au 31 décembre 2008,
- 4 708,6 millions d'euros au titre des parts B et assimilées, contre 3 380,5 millions au 31 décembre 2008,
- 79,2 millions d'euros au titre des parts P, contre 136,7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Note 23b Gains ou pertes latents ou différés

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Gains ou pertes latents ou différés¹ liés aux :		
Actifs disponibles à la vente		
– Actions	475	180
– Obligations	- 418	- 1 405
Dérivés de couverture (CFH)	- 43	- 12
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	- 1	- 1
Total	13	- 1 238
dont part du Groupe	- 4	- 1 086
dont part des intérêts minoritaires	17	- 152

1. Solde net d'IS.

Note 23c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	Variations	Variations
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 23	15
Sous-total	- 23	15
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	632	- 367
Autres mouvements	673	- 1 488
Sous-total	1 304	- 1 855
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 31	- 10
Sous-total	- 31	- 10
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mise en équivalence	0	- 2
Total	1 251	- 1 852

Note 23b Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 31 décembre 2009			Variations 31 décembre 2008		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	- 23	0	- 23	15	0	15
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 750	- 446	1 304	- 2 511	656	- 1 855
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 30	- 1	- 31	- 13	3	- 10
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	9	- 8	0	- 3	1	- 2
Total	1 706	- 455	1 251	- 2 513	661	- 1 852

Note 24 Engagements donnés et reçus

◆ Engagements donnés

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 473	1 409
Engagements en faveur de la clientèle	43 860	36 905
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 200	3 008
Engagements d'ordre de la clientèle	13 917	14 747
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	1 170	1 512
Engagements donnés de l'activité d'assurance	337	412

◆ Engagements reçus

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	14 754	5 209
Engagements reçus de la clientèle	0	14
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	19 931	20 037
Engagements reçus de la clientèle	6 275	3 930
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	547	1 572
Engagements reçus de l'activité d'assurance	7 513	7 190

Note 25 Intérêts et produits/charges assimilés

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et banques centrales	1 722	- 1 790	4 058	- 4 788
Clientèle	12 162	- 4 666	11 249	- 5 095
– dont location financement et location simple	2 295	- 1 972	2 263	- 1 913
Instruments dérivés de couverture	1 847	- 2 328	2 662	- 2 129
Actifs financiers disponibles à la vente	732		1 178	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	252		100	
Dettes représentées par un titre		- 2 032		- 4 626
Dettes subordonnées		- 211		- 135
Total¹	16 714	- 11 027	19 247	- 16 773

1. Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, les produits d'intérêts seraient de 14 726 millions d'euros en 2009 (19 145 millions en 2008) et les charges d'intérêts de - 10 533 millions d'euros (- 16 742 millions en 2008).

Note 26 Commissions

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	11	- 6	14	- 4
Clientèle	983	- 19	825	- 23
Titres	738	- 85	701	- 72
– dont activités gérées pour compte de tiers	499		494	
Instruments dérivés	6	- 9	5	- 10
Change	17	- 4	17	- 6
Engagements de financement et de garantie	45	- 8	18	- 4
Prestations de services	1 653	- 757	1 134	- 763
Total¹	3 453	- 890	2 715	- 882

1. Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, les produits de commissions seraient de 2 676 millions d'euros en 2009 (2 666 millions en 2008) et les charges de -793 millions d'euros (- 877 millions en 2008).

Note 27 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Instruments de transaction	569	772
Instruments à la juste valeur sur option	- 140	- 534
Inefficacité des couvertures	- 54	65
– Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	- 1	0
– Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 54	65
Variations de juste valeur des éléments couverts	608	913
Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 661	- 848
Résultat de change	70	74
Total des variations de juste valeur	444	377

Note 28 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

31 décembre 2009				
	Dividendes	Plus ou moins-values réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		- 72	0	- 72
Actions et autres titres à revenu variable	11	13	- 5	19
Titres immobilisés	73	0	- 39	34
Autres	0	5	0	5
Total	85	- 54	- 44	- 14

31 décembre 2008				
	Dividendes	Plus ou moins-values réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		- 47	- 1	- 48
Actions et autres titres à revenu variable	39	63	- 147	- 45
Titres immobilisés	214	81	- 335	- 40
Autres	0	1	0	1
Total	253	99	- 483	- 131

Note 29 Produits/charges des autres activités

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance	10 501	5 848
– primes acquises	7 884	6 532
– produits nets des placements	2 578	- 721
– produits techniques et non techniques	40	37
Immeubles de placement	1	3
– reprises de provisions/amortissements	0	2
– plus-values de cession	1	1
Charges refacturées	6	2
Autres produits	582	499
Sous-total	11 091	6 352
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance	- 9 310	- 4 909
– charges de prestations	- 5 012	- 4 586
– variation des provisions	- 4 292	- 363
– charges techniques et non techniques	- 6	41
Immeubles de placement	- 19	- 17
– dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	- 19	- 17
Autres charges	- 320	- 253
Sous-total	- 9 649	- 5 179
Total net des autres produits et charges	1 441	1 173

Note 30 Frais généraux

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Charges de personnel	- 3 278	- 2 444
Autres charges	- 2 670	- 1 873
Total	- 5 949	- 4 317

Note 30a Charges de personnel

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Salaires et traitements	- 2 093	- 1 559
Charges sociales	- 756	- 615
Avantages du personnel à court terme	- 10	- 9
Intéressement et participation des salariés	- 223	- 68
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 193	- 199
Autres	- 3	6
Total¹	- 3 278	- 2 444

1. Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, les charges de personnel seraient de 2 700 millions d'euros en 2009 (2 410 millions en 2008).

◆ Effectifs moyens

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Techniciens de la banque	32 709	27 971
Cadres	17 885	15 021
Total	50 594	42 992
Ventilation par pays		
France	41 431	36 131
Etranger	9 163	6 861
Total¹	50 594	42 992

1. Dont effectifs moyens de 4 331 au 31 décembre 2009 suite à l'entrée du groupe Cofidis (en France 2 376 ; à l'étranger 1 955).

Note 30b Autres charges d'exploitation

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Impôts et taxes	- 283	- 232
Services extérieurs	- 1 832	- 1 211
Autres charges diverses (transports, déplacements...)	- 112	- 94
Total¹	- 2 227	- 1 536

1. Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, les autres charges d'exploitation seraient de -1 569 millions d'euros en 2009 (- 1 485 millions en 2008).

Note 30c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Amortissements	- 443	- 336
– Immobilisations corporelles	- 355	- 307
– Immobilisations incorporelles	- 88	- 29
Dépréciations	0	0
– Immobilisations corporelles	0	0
– Immobilisations incorporelles	0	0
Total¹	- 443	- 336

1. Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, les dotations/reprises sur amortissements et provisions seraient de - 374 millions d'euros en 2009 (- 334 millions en 2008).

Note 31 Coût du risque

◆ 31 décembre 2009

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	- 220	8	0	- 1	0	- 213
Clientèle	- 1 997	960	- 450	- 353	109	- 1 732
– Location financement	- 1	4	- 1	- 4	0	- 3
– Autres-clientèle	- 1 996	956	- 449	- 350	109	- 1 729
Sous-total	- 2 217	968	- 450	- 354	109	- 1 945
HTM - DJM	0	102	- 105	0	0	- 4
AFS - DALV	0	105	- 95	- 14	0	- 4
Autres	- 92	67	0	- 12	2	- 34
Total¹	- 2 309	1 242	- 650	- 380	111	- 1 987

1. Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, le coût du risque serait de - 998 millions d'euros en 2009 (- 1 032 millions en 2008).

◆ 31 décembre 2008

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Etablissements de crédit	- 309	2	- 2	0	0	- 309
Clientèle	- 899	688	- 218	- 49	14	- 465
– Location financement	- 2	4	- 2	- 3	0	- 3
– Autres-clientèle	- 897	684	- 216	- 47	14	- 462
Sous-total	- 1 208	690	- 220	- 50	14	- 774
HTM - DJM	- 97	3	0	0	0	- 95
AFS - DALV	- 104	7	- 8	- 4	0	- 109
Autres	- 140	56	0	- 1	0	- 86
Total	- 1 550	754	- 228	- 55	14	- 1 064

Note 32 Gains ou pertes sur autres actifs

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	13
– Moins-values de cession	- 25	- 9
– Plus-values de cession	35	22
Plus et moins-values sur titres consolidés cédés	0	0
Total	9	13

Note 33 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 124	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
Total	- 124	0

Note 34 Impôts sur les bénéfices

◆ Décomposition de la charge d'impôt

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Charge d'impôt exigible	- 728	- 293
Charge d'impôt différé	50	418
Ajustements au titre des exercices antérieurs	10	3
Total¹	- 668	127

1. Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, la charge d'impôt serait de - 686 millions d'euros en 2009 (+ 128 millions en 2008).

◆ Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat taxable	2 072	357
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	- 713	- 123
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	5	22
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	16	111
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	3	24
Autres	21	93
Charge d'impôt	- 668	127
Taux d'impôt effectif	32,25 %	NS

Note 35 **Résultat consolidé 2009 pro-forma avec acquisitions au 1^{er} janvier**

	31 décembre 2009 Total Groupe publié	31 décembre 2008 Total Groupe avec acquisitions en année pleine
Produit net bancaire	10 122	10 604
Frais généraux	- 5 949	- 6 347
Résultat brut d'exploitation	4 174	4 258
Coût du risque	- 1 987	- 2 069
Gains sur autres actifs	- 83	- 68
Résultat avant impôts	2 103	2 121
Résultat net global	1 435	1 441
Résultat net part du Groupe	1 194	1 185

Le tableau reprend l'impact théorique en résultat des acquisitions de Cofidis et Ebra, comme si elles avaient été réalisées sur l'année pleine 2009 (avec effet au 1^{er} janvier). Les écarts d'évaluation ont été maintenus au niveau constaté à la date d'acquisition réelle.

Note 36 **Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti**

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2009. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté, pour les calculs des éléments d'actifs, un *spread* de crédit calculé globalement pour le Groupe CM5-CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est

la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du Groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2009.

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	38 668	36 156	41 877	40 359
Prêts et créances à la clientèle	218 017	215 249	209 545	206 807
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 101	9 247	10 125	10 187
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	40 542	40 304	57 829	57 661
Dettes envers la clientèle	149 740	144 065	128 089	125 140
Dettes représentées par un titre	87 341	86 467	100 850	99 941
Dettes subordonnées	6 357	6 534	7 297	7 479

Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

◆ Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération nationale
Actif				
Prêts, avances et titres				
– Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 708	7 293	6 807	7 208
– Prêts et créances sur la clientèle	0	36	0	38
– Titres	107	325	1 212	95
Actifs divers	0	0	0	0
Total	4 815	7 654	8 019	7 342
Passif				
Dépôts				
– Dettes envers les établissements de crédit	5 444	2 011	7 839	2 859
– Dettes envers la clientèle	0	37	0	29
– Dettes représentées par un titre	5	826	1 200	751
Passifs divers	0	266	0	155
Total	5 449	3 139	9 039	3 794
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement donnés	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	1 290	0	2 253
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	54	0	50

◆ Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération nationale
Intérêts reçus	165	232	212	-299
Intérêts versés	- 94	- 30	- 224	- 82
Commissions reçues	0	7	0	0
Commissions versées	0	- 20	0	- 22
Autres produits et charges	- 48	- 26	- 8	- 65
Frais généraux	0	- 17	0	- 15
Total	23	146	- 21	115

La Confédération nationale est constituée des autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non affiliées au Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Les relations avec les entreprises mères sont principalement de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

◆ Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

La Caisse Fédérale est commune aux 5 Fédérations partenaires du Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Ile-de-France, de Savoie-Mont Blanc et Midi-Atlantique. Les groupes partenaires sont tous représentés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale. Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est actuellement composé de 13 membres nommés par l'assemblée générale pour 3 ans et de 5 censeurs nommés également pour 3 ans par le conseil, en application de l'article 19 des statuts. Chaque organisation syndicale représentative à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a désigné un représentant auprès du conseil d'administration de la Caisse Fédérale où il siège avec voix consultative. Le nombre global des représentants salariés de la Caisse Fédérale est fixé à 5. Les salariés des Groupes du Sud-Est, d'Ile-de-France, de Savoie-Mont Blanc et Midi-Atlantique sont représentés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel à raison d'un salarié par Groupe. Deux membres salariés siègent également au conseil d'administration au titre du comité d'entreprise fédéral. La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales.

◆ Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants *en milliers d'euros*

Rémunérations globales

– Mandataires sociaux
– Comité de direction
– Membres du conseil
touchant une rémunération

5 410

Par décision du conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel en juillet 2007, les mandataires sociaux touchant une rémunération et qui, en raison de leur statut, ne bénéficient pas des mécanismes de droit commun des employés du Groupe relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, se verront attribuer à leur départ une indemnité compensatrice. Cette indemnité de cessation de fonction est déterminée par analogie avec les dispositions relatives à l'intéressement, à la participation et aux indemnités de fin de carrière dont bénéficient les salariés non mandataires sociaux placés dans les mêmes conditions.

Le montant provisionné à ce titre au 31 décembre 2009 est de 2 534 605 euros.

Note 38 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du Groupe CM5-CIC clos au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 mars 2010.

Note 39 Exposition aux risques

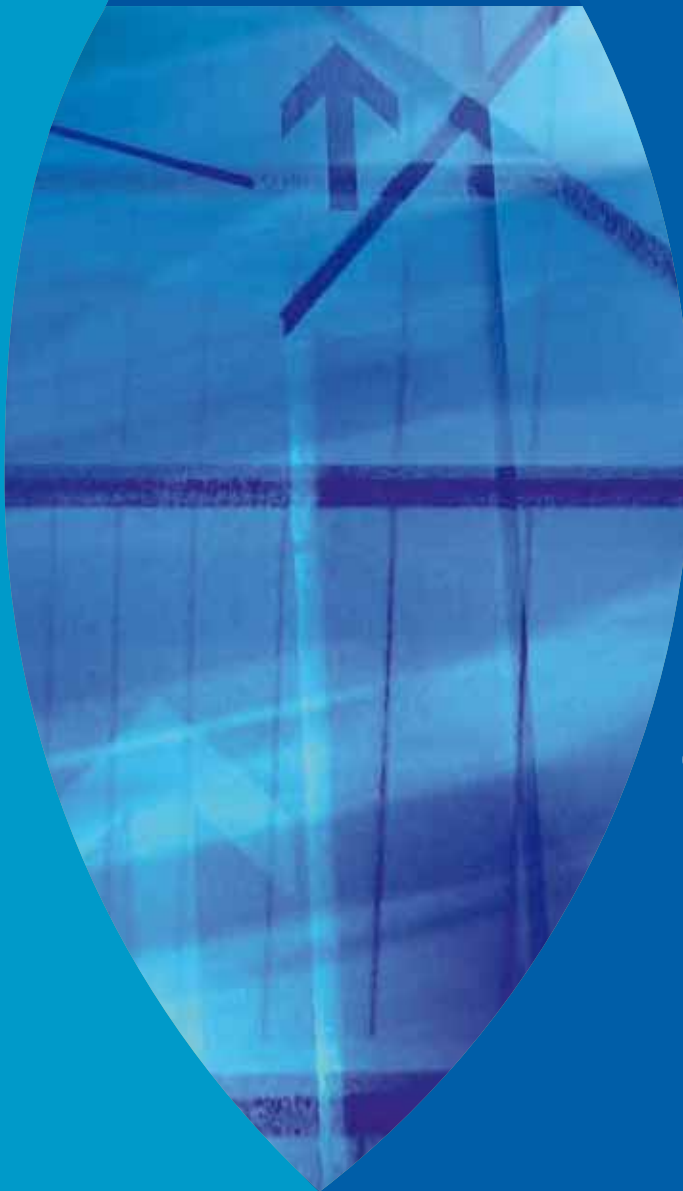
Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

Note 40 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Ernst & Young			
	Montant 2009	Montant 2008	Pourcentage 2009	Pourcentage 2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– Entité mère	73	127	2 %	5 %
– Filiales intégrées globalement	3 018	2 125	94 %	86 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
– Entité mère	2	0	0 %	0 %
– Filiales intégrées globalement	53	64	2 %	3 %
Sous-total	3 146	2 316	98 %	94 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	0	0	0 %	0 %
– Autres	64	147	2 %	6 %
Sous-total	64	147	2 %	6 %
Total	3 210	2 463	100 %	100 %

En milliers d'euros	KPMG AUDIT			
	Montant 2009	Montant 2008	Pourcentage 2009	Pourcentage 2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
– Entité mère	98	95	2 %	4 %
– Filiales intégrées globalement	3 214	1 232	72 %	52 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
– Entité mère	6	0	0 %	0 %
– Filiales intégrées globalement	57	61	1 %	3 %
Sous-total	3 375	1 388	76 %	59 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
– Juridique, fiscal et social	7	7	0 %	0 %
– Autres	1 066	960	24 %	41 %
Sous-total	1 073	967	24 %	41 %
Total	4 448	2 355	100 %	100 %

Le montant total des honoraires d'audit versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels du Groupe CM5-CIC, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 6 090 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009.



RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES
COMPTES
CONSOLIDÉS

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
S.A. au capital de 5 497 100 euros

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Ernst & Young & Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe CM5-CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés


Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que décrit dans les notes 1 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif du marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.



- Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

- Votre Groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8, 21 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions individuelles et collectives.

- Votre société a comptabilisé des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1 et 13 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

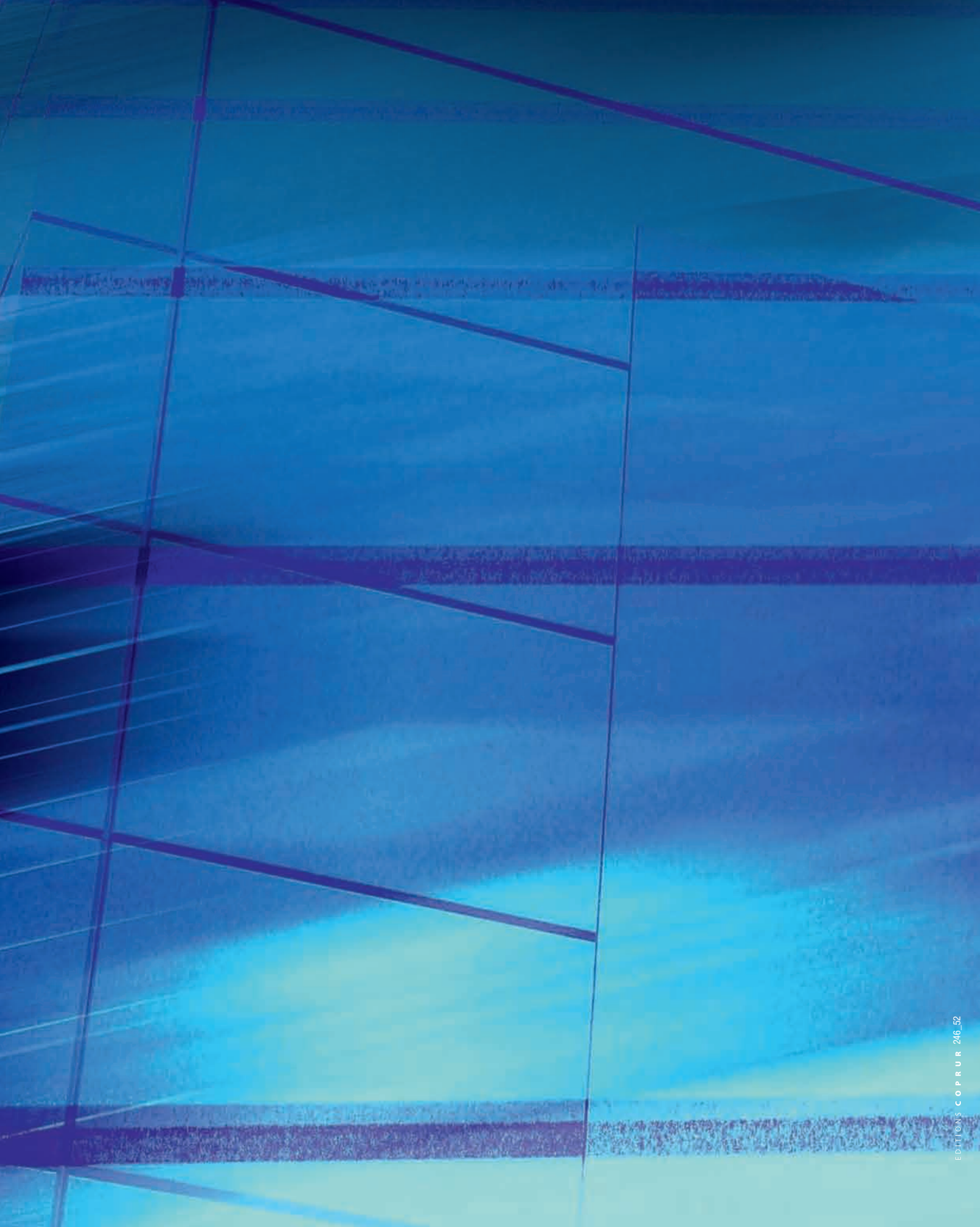
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

Ernst & Young & Autres

Isabelle Santenac

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
34, rue du Wacken – 67913 STRASBOURG CEDEX 9
Tél. : 03 88 14 88 14 – Télécopieur : 03 88 14 67 00



EDITIONS COPRUR 246_52

Crédit  Mutuel
LA *banque à qui parler*